

CSR Forum, Let's share responsibility!

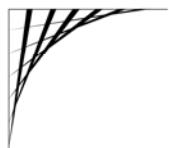
12 novembre 2009 – Wolubilis, Bruxelles

*Les stakeholders belges définissent ensemble
les pistes pour les politiques RSE futures*



Sustenuto et CAP conseil, en collaboration avec Business & Society Belgium, ont été mandatés pour la réalisation de l'organisation et du contenu du CSR Forum

Sustenuto



BUSINESS & SOCIETY BELGIUM
BELGIAN BUSINESS NETWORK FOR CORPORATE SOCIAL RESPONSIBILITY

Cette initiative a été soutenue financièrement par le Service public Fédéral de
Programmation Développement Durable (SPP DD)



**Service public fédéral de programmation
Développement durable**

Table des matières

Introduction.....	3
1. Evaluation du Plan d'action fédéral RSE	5
1.1. <i>Origine</i>	5
1.2. <i>Objectifs du Plan d'action RSE</i>	5
1.3. <i>Etat des lieux de la mise en œuvre du Plan d'action</i>	6
2. Groupe de travail 1 – Pouvoirs publics responsables	9
3. Groupe de travail 2 – Finance responsable.....	14
4. Groupe de travail 3 – Commerce international responsable	21
5. Groupe de travail 4 – Engagement des stakeholders	28
6. Evènement durable	35
Annexe 1 – Note du thème 1 par Jan Verschooten	37
Annexe 2 – Note du thème 2 par Olivier Marquet	40
Annexe 3 – Note du thème 3 par Karine Boussart.....	43
Annexe 4 – Note du thème 4 par Jan Noterdaeme	46
Annexe 5 – Tableau récapitulatif de l'évaluation du Plan d'action fédéral RSE	49
Annexe 6 – Liste des organisations invitées.....	54

Introduction

« *La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) permet de réorienter nos modes de consommations et de productions vers un développement plus durable.* »

En 2006, le gouvernement fédéral a pris l'initiative d'organiser un dialogue multi-stakeholder informel pour rédiger son Cadre de référence sur la RSE et le Plan d'action fédéral qui le met en pratique. L'action 8 de ce Plan porte sur la poursuite de ce dialogue.

Nous sommes aujourd'hui 3 ans plus tard. A échelle internationale, le monde de la RSE bouge et les initiatives multi-stakeholders se multiplient. ISO 26000 est à ce titre un exemple notoire: les futures lignes directrices sur la responsabilité sociétale voient le jour grâce au plus grand processus multi-stakeholder international jamais organisé. Originalité ou signe précurseur, ISO 26000 s'adresse à tous types d'organisations, 1) entreprises comme 2) syndicats, 3) ONG, 4) pouvoirs publics, 5) consommateurs et 6) autres (experts académiques, consultants, etc.). La RSE se mue en RSO, Responsabilité Sociétale des Organisations.

Ce processus, de même que les messages qu'il porte, est au cœur du dialogue que nous avons préparé pour le CSR Forum. Ce dialogue multi-stakeholder du 12 novembre a été placé sous le signe d'un débat interactif entre ces 6 mêmes catégories de parties prenantes, articulé autour de 4 thèmes spécifiques, soutenus chacun par un président expert :

1. La RSE est-elle différente pour les instances publiques ? (Jan Verschooten)
2. La crise interroge la responsabilité sociétale des finances: Comment ? Vers quel avenir ? (Olivier Marquet)
3. Comment boucler la boucle de la RSE sur le plan international? (Karine Boussart)
4. Comment développer une responsabilité sociétale commune mais différenciée ? (Jan Noterdaeme)

Notre objectif était d'engager un dialogue large qui génère des idées, des pistes et des propositions pour notre politique en matière de RSE... et de RSO. Pour l'atteindre, nous avons créé une plateforme web (www.sppdd.be/CSR-Forum) stimulant la réflexion préalable, facilitant les échanges d'idées et mettant à disposition des organisations invitées des documents de référence. Ces derniers étaient composés du Plan d'action fédéral belge, d'études réalisées et prévues par ce dernier, mais également des notes rédigées par chaque président servant de base aux discussions au sein des quatre groupes de travail. Par ce dispositif, nous avons tenté d'alimenter et de tirer profit des savoirs et expériences présents le jour du Forum.

Les 88 organisations invitées provenaient des 6 catégories de stakeholders et couvraient donc la diversité de la Société belge. Parmi celles-ci, Business & Society et Kauri, qui ont transmis l'invitation à leurs membres pour s'assurer une représentation crédible du monde de l'entreprise. Il y eut 88 participants au CSR Forum, qui portait chacun la « casquette » de sa catégorie de stakeholder. Ils étaient présents dans des proportions très variables :

1. Entreprises: 42%
2. Syndicats: 3,4%
3. ONG: 19,3 %
4. Pouvoirs publics: 13,6%
5. Consommateurs: 2,2%
6. Experts/services: 19,3%

Le Forum avait l'ambition de mettre des représentants de chaque catégorie autour de la table. Certaines catégories ont répondu davantage présent que d'autres. Notons la quasi-absence des organisations syndicales et de consommateurs, de nombreux désistements de la part des pouvoirs publics, ainsi qu'une forte présence d'entreprises, d'experts et d'ONG.

Chaque groupe de travail multistakeholder était regroupé autour d'un des 4 thèmes précités et d'un président expert en la matière. Une note de chaque président a permis d'identifier 4 sous-thèmes qui ont pu guider les débats. Une possibilité était offerte à chaque groupe de travail de proposer un 5^{ème} sous-thème qu'il estimait manquer à l'agenda.

Ce rapport relate les échanges de points de vue qui ont eu lieu durant la journée ainsi que les idées, pistes pour un développement de la RSO qui en sont ressorties, certaines ne faisant pas toujours l'objet d'un consensus. Après les comptes rendus des 4 groupes de travail, une rubrique est consacrée à l'organisation durable de l'évènement. Chaque compte rendu introduit le thème, résume les idées de chacun pour chaque sous-thème et définit les pistes, recommandations pour les pouvoirs publics. Ce rapport est donc, d'une part, destiné aux 88 participants de la journée pour qu'ils puissent avoir une vue globale sur leurs inputs, et d'autre part, aux pouvoirs publics, afin qu'ils puissent retirer un maximum des propos émis lors des discussions.

Bonne lecture.

1. Evaluation du Plan d'action fédéral RSE

1.1. Origine

Le Cadre de référence RSE belge fut adopté par le gouvernement fédéral le 28 avril 2006. Celui-ci a débouché sur un Plan d'action fédéral RSE.

La réalisation du Cadre RSE par le groupe de travail spécial RSE de la *Commission interdépartementale du développement durable (CIDD)* avait commencé en 2005 et rentrait dans la mise en œuvre des actions 8 et 31 du Plan fédéral développement durable 2004-2008 (cfr. www.cidd.be). La responsabilité sociétale des entreprises rentre dans la réalisation d'objectifs de développement durable.

Le Cadre de référence RSE contient les points d'attention essentiels, impose un partage terminologique et offre une vue sur les outils RSE et les rôles des pouvoirs publics dans la stimulation, la facilitation et l'amélioration de la qualité de la RSE. La définition suivant pour la RSE est proposée :

La responsabilité sociétale des entreprises est un processus d'amélioration dans le cadre duquel les entreprises intègrent de manière volontaire, systématique et cohérente des considérations d'ordre social, environnemental et économique dans leur gestion en concertation avec leurs parties prenantes.

Outre une consultation écrite auprès de 46 organisations parties prenantes belges (conseils consultatifs inclus), deux journées plateformes avec ces mêmes organisations ont été organisées début 2006. Celles-ci ont permis de discuter du Cadre de référence mais également d'avoir des inputs à propos d'actions RSE que les pouvoirs publics fédéraux pouvaient mettre en œuvre. Le Plan d'action fédéral RSE a ensuite été approuvé par le Conseil fédéral des Ministres le 21 décembre 2006 après une dernière consultation.

1.2. Objectifs du Plan d'action RSE

Les objectifs principaux du Plan d'action RSE sont la stimulation, la facilitation et la promotion de la qualité de la RSE par les pouvoirs publics. L'effet sociétal recherché ne se limite pas à l'encouragement de pratiques RSE au sein des entreprises, mais vise également à insérer le concept de « dialogue multistakeholder » au sein du débat sur la RSE.

Le Plan énonce des actions politiques concrètes sur base d'actions existantes et de l'apport des stakeholders lors des deux journées de consultation. De plus, celui-ci met en lumière différentes initiatives publiques existantes par les actions qu'elles ont mises en œuvre pour soutenir et promouvoir la RSE.

Le Plan d'action est fédéral et les actions proposées ont été développées sous une perspective de compétences fédérales. Plusieurs actions mettent toutefois l'accent sur la collaboration avec les autorités régionales. Ces collaborations ont déjà prouvé leur efficacité et celles-ci doivent être multipliées et renforcées.

Treize actions ont été reprises au total. Chaque action est divisée en sous-actions de deux types :

- Actions que les pouvoirs publics peuvent mettre en œuvre eux-mêmes et qui concernent leurs propres rôle et fonctionnement
- Actions que les pouvoirs publics peuvent mettre en œuvre à destination ou en collaboration avec leurs parties prenantes

La responsabilité sociétale des pouvoirs publics

Action 1: Rendre les achats publics plus durables

Action 2: Politique de soutien au commerce extérieur et aux investissements à l'étranger

Action 3: Investissements socialement responsable dans la fonction publique

Action 4: Création d'un guichet unique pour les labels publics

Action 5: Politique publique RSE active au plan international

Actions dirigées vers les entreprises et leurs parties prenantes

Action 6: Soutien aux réseaux d'apprentissage

Action 7: Soutien au commerce éthique au niveau de la Belgique

Action 8: Poursuivre le dialogue avec les parties prenantes

Action 9: Rapports de durabilité

Action 10: Établissement d'un programme de recherche commun en matière de RSE

Action 11: Coopération entre autorités concernant la diffusion des connaissances

Action 12: Epargne pension durable

Action 13: Evaluation et élargissement des règles de transparence

1.3. Etat des lieux de la mise en œuvre du Plan d'action

Le Plan d'action fédéral RSE constituait le point de départ du CSR Forum. En introduction du Forum, un bref regard en arrière sur la réalisation des actions a permis d'offrir des perspectives pour le futur. Un des objectifs de la journée et du travail en groupe était de constater la non-réalisation de certaines actions, d'en évaluer la pertinence actuelle et d'éventuellement les adapter pour une mise en œuvre future.

L'état des lieux est mitigé. Parmi les 13 actions, 9 sont en cours de réalisation (actions 1, 2, 3, 5, 6, 8, 10, 11, 13) et 4 actions n'ont pas été réalisées (4, 7, 9, 12). Des sous-actions ont été réalisées pour certaines. Un tableau récapitulatif placé en annexe offre une vue d'ensemble.

Les raisons de la non-réalisation de certaines actions sont diverses et ont été présentées en introduction du Forum. Par exemple, certaines n'ont pas été reprises dans la législature actuelle. La formation longue et complexe du gouvernement, ainsi que la situation budgétaire et la crise économique ont sans doute joué un rôle. La question reste ouverte et tributaire de l'intérêt et de l'importance que les pouvoirs publics portent à la RSE.

Notons que plusieurs autres actions RSE ont été menées par différents stakeholders, que différentes collaborations entre gouvernement fédéral et régions ont vu le jour (notamment l'action 6 : création d'un réseau apprenant sur la RSE pour le PME au sein des Chambres de Commerce) et que de nouvelles pistes se sont également dessinées.

Mettons quelques actions en lumière

Action 13 - Evaluation et élargissement des règles de transparence

Une étude menée par Forum Ethibel s'est penchée sur le respect des obligations de transparence en matière d' « Investissement Socialement Responsable (ISR) » par les Institutions de Placements Collectifs (IPC) et dans le cadre de la Loi relative aux Pensions Complémentaires (LPC). L'objectif était d'identifier les éventuelles difficultés ou barrières. L'étude a permis de tirer deux conclusions :

- La loi est respectée (administrativement également) dans le secteur des IPC au niveau du prospectus. Les rapports périodiques présentent davantage de difficultés. Selon l'étude, la profondeur et l'information véhiculée des réponses sont relativement sommaires et sans surprise (à l'exception des produits ISR).
- Les rapports de transparence dans le cadre de la LPC ne sont pas publics. Aucune conclusion n'a donc pu être tirée à propos du respect ou non de la Loi. Des entretiens approfondis ont toutefois montré que la Loi n'est pas suffisamment applicable et qu'elle ne sert pas tout le temps les objectifs de transparence accrue en matière d'ISR.

Certaines recommandations et pistes de réflexion ont été formulées :

1. Clarifier et préciser la réglementation actuelle
2. Rendre les rapports de transparence publics et reprendre des aspects de gestion d'ISR dans les « Statement of Investment Principles »
3. Mise en place de normes minimales en matière d'ISR
4. Auditer des pratiques de recherche en relation avec l'ISR
5. Réaliser de rapports, statistiques et benchmarks d'évolution
6. Etablissement de vecteurs spécifiques pour les fonds de pension pour des projets sociaux au sein de l'économie sociale et locale
7. Intégrer le débat sur la réglementation ISR dans la gestion institutionnelle
8. Organiser de formation et d'éducation

Action 7 - Soutien au commerce éthique au niveau de la Belgique

Aucune action concrète n'a été mise en œuvre par les pouvoirs publics fédéraux en ce qui concerne l'action 7. Un premier contact a toutefois été pris par le groupe de travail CIDD avec l'Initiatief Duurzaam Handel (IDH) néerlandaise. Cette dernière est une initiative des Ministères des affaires économiques, de l'agriculture et de la coopération au développement (budget de 50 millions d'euro). L'IDH rassemble des consortia d'entreprises et de secteurs (syndicats compris) autour de groupes de produits spécifiques : cacao, bois, minéraux, soja, thé, tourisme et ils s'étendent aujourd'hui à la pisciculture, au coton, et à 15 autres secteurs (viande, textile, fleurs, or, épices, etc.)

Action 9 - Rapports de « durabilité »

A nouveau, aucune initiative concrète n'a été prise par les pouvoirs publics fédéraux, mais d'autres acteurs belges s'y sont attelés :

- Business & Society Belgium : élaboration d'un guide pratique pour la réalisation d'un rapport de durabilité
- Kauri : création d'un groupe de travail d'ONG sur le « reporting durable »; organisation d'ateliers de discussion. Résultat : 11 organisations (ONG belges ou secteur privé social) ont réalisé un rapport de durabilité
- Institut des Réviseurs d'Entreprises : prix annuel belge décerné au meilleur rapport de développement durable.

2. Groupe de travail 1 – Pouvoirs publics responsables

La RSE est-elle différente pour les instances publiques ?

Au centre des discussions, la gestion de la RSE au sein des organes et institutions publics.

Comme ISO 26000 le préconise, il est temps pour les pouvoirs publics de définir et d'endosser leur propre responsabilité sociétale (RS). Parmi les domaines concernés figurent: les politiques d'achats, de pension, d'épargne et d'investissement, les systèmes de management et le suivi des performances, la bonne gouvernance, la transparence et la communication.

Questions phares dans ce débat: quelles sont les actions possibles au sein des administrations et des organes publics, comment impliquer les parties prenantes dans tout le cycle politique (préparation, mise en œuvre, suivi et évaluation), comment appliquer la RS au quotidien, quel rôle peuvent jouer la science et la recherche?

La discussion s'est concentrée autour de **4 sous-thèmes**:

1. Comment mettre en place des systèmes de management et d'évaluation cohérents et systématiques contribuant à une prise de responsabilité sociétale, dans une logique de développement durable ?
2. Comment ancrer davantage les achats publics durables ?
3. Comment s'organiser en tant qu'organisation publique par rapport à ses parties prenantes ?
4. Comment les pouvoirs publics peuvent-ils soutenir et développer la RS ?

Quatre catégories de stakeholders étaient représentées dans le groupe de travail “pouvoirs publics responsables”: les entreprises (2), pouvoirs publics (3), ONG (2) et les experts(3). Les syndicats et les consommateurs manquaient au débat.

Les représentants des entreprises provenaient du secteur des banques et du consulting. Dans la catégorie « pouvoirs publics », il y avait des représentants des gouvernements flamand et fédéral. Les ONG présentes représentaient des intérêts tels les Droits de l'Homme et l'environnement.

Le groupe était présidé par Jan Verschooten, Commissaire adjoint du Bureau fédéral du Plan et vice-président du Conseil d'Administration de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) et soutenu par Dirk Le Roy de Sustenuto.

1. Comment mettre en place des systèmes de management et d'évaluation cohérents et systématiques contribuant à une prise de responsabilité sociétale, dans une logique de développement durable ?

Quelle dimension prend cette question dans un cadre de gouvernance publique, de transparence, de communication en matière de responsabilité, notamment via le reporting ? Développement et ancrage de systèmes tels « EIDDD », satisfaction du personnel, etc. ? Que peuvent apprendre les pouvoirs publics du secteur privé ?

Discussions en groupe:

- Il existe une discordance entre l'administration qui recommande la politique et la politique menée par l'administration elle-même.
- Bon nombre d'initiatives sont prises au sein de l'administration-même (par exemple EMAS génération 1/2/3, EIDDD) mais également entre les administrations et des acteurs externes. Le problème est que la communication à ce propos est très insuffisante, ce qui provoque des problèmes de transparence et d'« accountability ». Le secteur public est un sujet complexe.
- Il est évident qu'une meilleure communication transversale dans l'ensemble des administrations ainsi qu'une participation et une valorisation accrues des initiatives existantes sont absolument nécessaires.
- Tout ceci mène à un sentiment dominant de frustration. Mais la frustration a aussi un côté positif, à savoir un sentiment sous-jacent, une « envie de ».

Recommandations :

- Lancer un wikipedia de la frustration (wiki frusti). Cet instrument pourrait aider d'une part, à dresser l'inventaire des principales frustrations et des obstacles les plus saillants et d'autre part, à échanger les bonnes pratiques. Cette initiative devrait pouvoir fédérer les personnes autour de leurs frustrations communes mais aussi de leurs « envies de » communes - ceci pourrait être intéressant pour les pionniers.
- L'idée est qu'il existe une nécessité d'avoir une double approche. Une approche « bottom-up » des pionniers pourrait être suivie par une politique de « top down » où on ferait en sorte que les pionniers seraient à leur tour des guides pour la prochaine génération de pionniers (ainsi on arriverait à hausser systématiquement le niveau pour tout le secteur public).
- Créer une taskforce transversale qui œuvrerait à améliorer la communication ainsi que la valorisation des initiatives.

2. Comment ancrer davantage les achats publics durables ?

Que faire pour que cet élément soit appliqué dans toutes les organisations publiques ? Quel processus de dialogue et d'harmonisation avec le marché et les différents secteurs d'activité pour encourager l'innovation dans le développement de produits et services durables ? Comment les pouvoirs publics et le marché peuvent-ils s'influencer positivement ? Le monde de l'entreprise est également confronté au défi d'une gestion durable de ses filières.

Discussions en groupe :

- Le projet « Plan d'action marchés publics durables » a été lancé aux niveaux flamand et fédéral ; une circulaire a été émise au niveau de la région bruxelloise et on travaille à un décret en Wallonie. De l'avis général, ces initiatives devraient être mieux coordonnées, et assurément mieux communiquées.
- Discussion sur le thème des « critères » et le manque d'harmonisation entre ceux-ci. Les critères existent, il est vrai, avec des objectifs clairs, mais leur harmonisation au niveau des régions mais aussi sur le plan européen est une affaire complexe. On pointe également ici le problème du « monitoring » (en Belgique par exemple, il y a environ 140 000 membres du personnel de l'administration qui font des achats).
- Manque de participation et de consultation des parties prenantes concernant le Plan d'action fédéral marchés publics durables. Il existe déjà un premier exercice avec la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) mais cela ne suffit pas.
- On fait encore référence au manque de moyens octroyés à l'administration afin d'exécuter ce Plan, en comparaison avec des pays voisins comme les Pays-Bas.
- Questions sur le rôle des communes et de leurs administrations dans cette problématique.
- Conclusion selon laquelle cette problématique est une fois encore le reflet d'un manque de communication.

Recommandations :

- Proposition par l'industrie de travailler à l'aide d'un plan par étapes auquel on pourrait aussi lier des « *incentives* ». Comment cela pourrait-il être réalisé ? Par exemple en créant un groupe de travail transversal avec les parties prenantes.
- Organiser une consultation large et approfondie sur le Plan d'action marchés publics durables, qui pourra en même temps servir de campagne d'information.
- Opportunité d'employer le Plan d'action et le guide pour les achats durables comme « benchmarking » pour l'industrie.
- Reprendre l'achat durable comme thématique pendant la présidence belge de 2010. Il s'agit du moment idéal pour promouvoir plusieurs bonnes pratiques des pouvoirs publics belges en 2010.

3. Comment s'organiser en tant qu'organisation publique par rapport à ses parties prenantes ?

Comment démocratie participative et parlementaire peuvent-elles se renforcer ? Comment susciter une implication des parties prenantes, sous quelle forme ? Comment organiser le choix des « bonnes » parties prenantes en fonction des thèmes débattus ?

Discussions en groupe :

- Débat sur la différence entre participation « participative » versus « consultative » des parties prenantes à la formulation de la politique. Des initiatives organisées existent déjà telles que le CFDD, CCE, MINA, mais le problème réside dans le fait que les parties prenantes ne disposent pas toujours d'un mandat clair ou qu'elles ne savent pas clairement à quel moment précis du processus elles doivent intervenir. Ou encore qu'elles ne sont pas d'accord avec le mandat qui leur est proposé. Elles préfèrent co-décider au lieu de proposer des conseils.
- Le problème est aussi que les parties se connaissent peu et qu'ainsi elles n'évaluent pas toujours à juste titre la position de l'administration.
- Besoin de former des « parties prenantes plus qualitatives ». Certaines d'entre elles n'ont pas encore d'aptitudes suffisantes pour prendre part à un dialogue efficace et participatif entre parties prenantes. Ce problème existe aussi au sein même des administrations. Ce qui nécessite donc des investissements mutuels de type formation, mais aussi du temps et des descriptions exactes des tâches et fonctionnements.
- Comment l'administration s'organise-t-elle comme organisation de services en ce qui concerne la participation des parties prenantes ? Dans ce débat, on a fait référence à ISO 26000 qui aura l'avantage de proposer un cadre cohérent dans l'organisation des dialogues des parties prenantes pour l'administration. On épingle aussi le problème au niveau du reporting et la transparence. Malheureusement le GRI (Global Reporting Initiative) n'a pas encore terminé la réalisation d'indicateurs pour les administrations. Ces indicateurs devraient assurément pouvoir aussi fournir un cadre cohérent pour davantage de participation.

Recommendations :

- Favoriser les dialogues informels, qui permettent une communication et un échange plus transparents, qui ne sont pas toujours possibles ou souhaitables dans un cadre plus formel. Voir des initiatives comme la « semaine nationale du dialogue » aux Pays-Bas. (<http://www.nederlandindialoog.nl/Week-van-de-dialoog>)

- Lancement d'une « école de formation pour parties prenantes » dans laquelle les parties prenantes et l'administration apprennent elles-mêmes les techniques et aptitudes nécessaires pour devenir des parties prenantes qualitatives. Cette idée devra être élaborée dans un groupe de travail spécifique.
- Une communication plus claire avec les parties prenantes à propos de leur rôle, de leur mandat et du processus de participation.
- Stimuler l'élaboration d'indicateurs GRI pour les administrations publiques.

4. Comment les pouvoirs publics peuvent-ils soutenir et développer la RS ?

Comment montrer à l'extérieur la voie à suivre, le bon exemple ? A quels niveaux (régional, national, international) ? Par leurs rôles, comment peuvent-ils stimuler la RS auprès de tiers ?

Discussions en groupe :

- Nécessité d'instaurer une mentalité dans laquelle on expose fièrement les initiatives déjà concrétisées au lieu de poursuivre selon l'adage « pour vivre heureux, vivons cachés »
- Il existe déjà un groupe d'initiatives mises en place ces trois dernières années, qui sont intéressantes à reproduire aux niveaux national et européen, comme les réseaux d'apprentissage pour les entreprises PME en Belgique en collaboration avec les chambres de commerce (initiative quadrant-bel), le guide des achats durables, l'initiative du VDAB.
- Discussion sur l'implication de certains autres acteurs comme les médias afin de diffuser et de soutenir la RS.

Recommandations :

- Un « Livre des bonnes et meilleures pratiques » à tous les niveaux, autant fédéral, régional qu'européen.
- En s'appuyant sur les bonnes pratiques, former et promouvoir une vision générale transversale.
- Potentiel représenté par l'intégration horizontale de la RS des pouvoirs publics pour leur rôle d'exemple vis-à-vis des autres acteurs.
- Elargissement du débat en intégrant la culture et d'autres acteurs médiatiques.
- Utiliser la présidence belge comme outil de promotion des « *success stories* » existantes en Belgique.

3. Groupe de travail 2 – Finance responsable

La crise interroge la responsabilité sociétale : Comment ? Vers quel avenir ?

Le groupe réfléchit aux causes de la crise (financière). Afin de sauver le système bancaire, des interventions massives des pouvoirs publics ont été nécessaires. Comment pouvons-nous rappeler à chacun sa part de responsabilité, de sorte que, si cette situation se représentait, tous les acteurs impliqués agissent de manière plus raisonnable et plus socialement responsable ? Comment pouvons-nous intégrer les défis sociaux et le développement durable dans les (projets d') investissements ? Depuis le début de l'an 2000, les marchés national et européen des investissements socialement responsables (ISR) progressent rapidement. En Belgique, ce marché atteignait fin 2008 environ 23,4 milliards d'euros.

On s'interroge également sur la législation qui favorise les activités conventionnelles et sur le discrédit généralisé jeté sur le secteur financier et bancaire. Quatre sous-thèmes ont été abordés. Des sous-groupes ont été constitués, pour y répondre, composés de participants des différentes catégories d'organisations invitées.

1. *Sensibilisation et information - et pourquoi pas la promotion ?*
2. *Transparence, produit et système : quelle garantie ?*
3. *L'Etat investisseurs et gestionnaire financier : quelle prise de responsabilité ?*
4. *Quelles innovations possibles dans le champ des produits et services financiers pour une meilleure prise de responsabilité sociétale ?*

Le groupe ONG a proposé d'aborder un thème supplémentaire, à savoir les conditions des activités bancaires conventionnelles, et a avancé que l'ISR constituait un marché très ciblé à ne pas négliger si l'on voulait résoudre la crise. Les investisseurs impliqués dans les banques conventionnelles doivent ici lancer un signal. Pour être plus précis, l'épargne ne devrait pas pouvoir servir aux placements et à la spéculation, elle devrait être investie dans l'économie classique. Elle apporterait ainsi une contribution à une société plus sociale et écologique. Il a été unanimement décidé d'aborder ce sujet dans le cadre des thèmes existants.

Tendances observées :

- engagement croissant des investisseurs institutionnels dans les ISR
- intérêt accru de la part des particuliers
- crédibilité croissante des ISR auprès des milieux financiers.

Ce groupe de travail fut animé par Olivier Marquet, CEO de la Banque Triodos, appuyé par Véronique Graham de Business & Society et Vincent Carbonnelle de CAP conseil. Vingt participants représentaient 5 catégories de parties prenantes : industrie (essentiellement des banques) (7), ONG (5), experts académiques (5), syndicats (1) et pouvoirs publics (2).

Sous-thème 1 : On constate une sensibilisation et une information concernant l'offre de produits éthiques et socialement responsables, mais pourquoi ne pas les promouvoir ?

La plupart des citoyens, épargnants, investisseurs et consommateurs ne connaissent pas la panoplie d'investissements et de produits éthiques. Comment cela se fait-il ? Comment peut-on y remédier ? Quel rôle les pouvoirs publics jouent-ils en la matière ?

D'après le groupe de travail, la transparence est ici essentielle et indispensable, mais pose problème : comment définir l'ISR ? Il faudrait idéalement définir des normes minimales, basées sur des conventions internationales. Mais dans ce cas, que va-t-on exactement évaluer ? Et qui contrôlera quoi ?

Afin d'accroître la transparence, les investisseurs doivent savoir ce qu'est un fonds durable et comment il fonctionne. D'aucuns demandent un label national pour les ISR, et en tout cas une norme minimale. Trois options se dégagent :

- Hard law : les pouvoirs publics imposent une norme et rédigent une liste noire ;
- Soft Law : la création d'un cadre, la description des domaines incontournables. Exemple : loi « apply or explain », BMA (matrice du Belsif)...
- La première option étendue et généralisée : la transparence pour tous les produits financiers (différents acteurs ont alors un rôle à jouer).

Il faut, pour toutes les institutions financières, pouvoir vérifier quelle politique d'investissement elles appliquent et dans quels domaines (trafic d'armes... ?), si elles opèrent dans des paradis fiscaux, quelle politique spéculative elles adoptent et si elles investissent dans des projets écologiques et/ou sociaux. Ces informations doivent rester accessibles à tout un chacun, y compris au consommateur. La transparence s'impose également quant aux produits et aux « screeners » (« screen the screener »).

Si l'on crée un label pour les ISR, il doit être de qualité. D'après le groupe, la transparence incite également les entreprises à faire preuve de responsabilité sociétale. Il importe d'opérer et de conserver un contrôle systématique.

L'ensemble du groupe se dit partisan de lier des avantages fiscaux aux placements éthiques.

Sous-thème 2 : Transparence du produit et du système : quelle garantie ?

Il existe actuellement plusieurs systèmes censés garantir la transparence des ISR, ce qui porte à confusion. Comment accroître la transparence et comment les pouvoirs publics peuvent-ils y contribuer ? Quels acteurs exercent quelle responsabilité ?

Le gouvernement joue un rôle important. Pour l'épargne pension, un avantage fiscal ne devrait exister que pour les produits éthiques et, le cas échéant, il faut le faire savoir. Des normes s'imposent en la matière. Thématiques liées : exclusion, critères positifs, transparence, contrôle et innovation. Les pouvoirs publics jouent certainement un rôle proactif et doivent aborder ce problème de manière systématique. L'éducation financière est indispensable : l'ISR reste méconnu et suscite par conséquent peu de questions spontanées.

De leur côté, les institutions financières doivent promouvoir l'ISR dans leurs agences, prévoir des formations, faire preuve de transparence et inciter les autres à acheter et/ou vendre des produits ISR. En effet, le consommateur connaît encore trop mal l'offre de produits durables. Il est bon que des ONG et Belsif continuent d'organiser la 'semaine de l'ISR' et de développer une matrice pour l'ISR. Cela suppose, entre autres, de mener campagne sur l'impact des ISR, le respect des droits de l'homme, le travail des enfants, etc.

Les médias devraient davantage mettre l'accent sur la 'semaine de l'ISR'. La communication compte beaucoup. L'idéal consiste à chaque fois en le choix d'un thème précis, adopté par l'ensemble du secteur.

La Belgique peut jouer un rôle important à cet égard, durant sa présidence de l'UE. Le groupe reconnaît unanimement qu'il faut un label national et des normes minimales en matière d'ISR, pour l'ensemble des activités des banques. Il faut une cohérence. Le groupe prône la promotion des produits ISR, mais l'ensemble du secteur doit se montrer plus sévère (conditions, codes déontologiques...) dans toutes les activités.

Plusieurs propositions sont émises :

- promotion des initiatives relatives aux investissements sociétalement responsables émanant du secteur
- transparence de toutes les activités du secteur bancaire
- interdiction d'investir dans des activités inacceptables/illicites, comme le trafic d'armes
- statut bancaire différencié (qui indique clairement les banques durables/sûres)
- sensibilisation et formation du personnel des banques en matière d'ISR
- promotion d'une vision à long terme du secteur bancaire
- nécessité de défendre la qualité des produits : normes minimales dans la loi, évaluation de la qualité des produits et avantages fiscaux pour les ISR dans le cadre de l'épargne et de l'épargne pension
- les développeurs de produits doivent fournir des informations objectives
- l'épargne et l'épargne pension sociétalement responsables doivent faire l'objet d'un avantage fiscal

Toutes ces mesures visent à protéger le consommateur.

Le Trésor public doit lui aussi être géré de manière sociétalement responsable.

Sous-thème 3 : Investisseurs et gestion financière : quelles responsabilités ?

Les pouvoirs publics sont amenés à gérer des budgets importants. Mais qu'est-ce qui garantit que ces sommes sont gérées de façon socialement responsable ? Comment les pouvoirs publics peuvent-ils montrer l'exemple, quels sont les seuils à franchir et comment les franchir ?

Certes, les administrations se soucient de la durabilité, mais n'investissent pas pour autant de manière durable. L'ISR peut s'intégrer dans une politique globale de durabilité. Mais cela doit se faire de façon systémique. Bon nombre de mandataires affirment ne pas être formés pour identifier les investissements durables. Une norme minimale s'impose donc. Ensuite, il convient de définir ce que l'on entend par 'risques raisonnables'. Il appartient aux pouvoirs publics de définir les grandes lignes, dont la mise en œuvre doit ensuite être assurée indépendamment par des groupes privés spécialisés. Quoi qu'il en soit, les risques doivent être répartis.

Les administrations publiques peuvent s'aider d'un manuel sur la RSE et l'ISR. Ce dernier reprend les compétences et responsabilités des différents acteurs, mais aussi les ISR actuellement proposés sur le marché ainsi que leurs écueils éventuels.

Les petites banques ne doivent plus porter le chapeau pour les grandes. La réintroduction du statut de 'banque d'épargne' pourrait apporter une solution. Afin de compenser l'inconvénient de leur petite taille, ces banques pourraient être exonérées du précompte mobilier.

Par ailleurs, les personnes mandatées au sein des comités de gestion des banques doivent rendre leur mandat public. Et dire clairement l'objectif visé : des bénéfices plantureux ou la durabilité de la banque.

Bon nombre de communes négligent les ISR par crainte d'un rendement moins élevé. Le gouvernement doit par conséquent stimuler les ISR par différents moyens :

- financement d'études académiques en la matière. Celles-ci peuvent faire ressortir la plus-value sociale des performances socio-environnementales des ISR ;
- promotion d'initiatives de type « la semaine de l'ISR ». Belsif peut établir une liste de tous les produits durables en Belgique et les pouvoirs publics peuvent aider à mettre au point des outils de mesure ;
- garantie en cas de « sous-rendement » par rapport à d'autres types de placements.

L'État doit appliquer sa politique d'ISR de manière cohérente et promouvoir la RSE. Aux changements de législature, par exemple, les promesses ne sont pas tenues par les successeurs, ce qui nuit à la crédibilité de l'ISR. Le gouvernement doit lui-même montrer l'exemple en rédigeant des rapports de durabilité. On pourrait imaginer un « rapport annuel durable de la Belgique ».

Sous-thème 4 : Quelles innovations pourrait-on apporter aux produits et services financiers afin d'accroître la responsabilité sociétale ?

De nombreuses innovations créatives ont été proposées, ce qui montre que l'on peut créer des produits et services financiers plus durables et plus socialement responsables :

- augmentation des crédits octroyés aux projets durables (ex. maison passive). On pourrait éventuellement mettre en place un système de remboursements proportionnels aux économies réalisées sur la facture énergétique.
- Leasing et 'cradle to cradle'. Promotion de produits réutilisables et limitation des déchets. Une entreprise ou une personne resterait propriétaire d'un produit pendant toute la durée de vie de ce dernier. Il lui incomberait alors de le rendre réutilisable ou d'en assurer le recyclage.
- Création, pour les fonds de pension, d'un statut pour des investissements à long terme qui sont durables et répondent aux besoins locaux. Les pouvoirs publics devraient offrir des garanties de rendement.
- Généralisation de l'ISR pour les entreprises cotées en bourse.
- Soutien renforcé aux initiatives locales et aux coopératives de particuliers (en matière énergétique, par exemple).
- Évaluation des institutions financières en rapport avec la durabilité de leurs performances.
- Instauration d'un système de comptabilité intégrant les trois piliers du développement durable
- Encouragement d'une éthique sur le long terme.
- Dans la législation, transparence de tous les produits, placements et institutions financiers.
- Multiplication des rapports sur l'ISR et développement de la communication en la matière.
- Evaluation externe de la gestion et des investissements des entreprises, avec publication des résultats.
- Transparence des fonds de pension ('Statement of investments principles').

Du côté de l'offre, on pourrait étoffer la panoplie de produits financiers durables et intégrer les ISR dans les fonds d'épargne et de pension.

Et du côté de la demande, faire prendre conscience de l'offre de produits durables. Le problème avec les investissements écologiques réside souvent dans le prix d'achat élevé. Le groupe propose une combinaison de subventions à court terme et une conversion de l'avantage fiscal à long terme, autrement dit un mécanisme de « tiers investisseur ». On peut, par exemple, renforcer la demande d'ISR à long terme en encourageant les investissements écologiques.

Pistes d'action pour les pouvoirs publics

De manière générale

Le groupe de travail est convaincu qu'un **dialogue régulier avec les parties prenantes**, auquel aspirait ce forum, est utile pour aborder ensemble les problèmes et chercher des solutions et pour envoyer un signal aux pouvoirs publics. Si un autre forum venait à être organisé, le président a suggéré de consacrer davantage de temps à la **recherche d'innovations en matière de produits et services financiers**, afin d'accroître la responsabilité sociétale : un grand nombre de solutions inventives ont été proposées et pourraient être concrétisées davantage lors de prochaines concertations.

Sensibilisation et cohérence

Ces deux éléments gagnent encore en importance dans le cadre d'investissements durables sur fond de crise. De manière générale, les pouvoirs publics doivent assumer leur rôle de **sensibilisation et de promotion des investissements socialement responsables** et tout ce qui va de pair, non seulement dans notre pays, mais aussi durant sa présidence de l'UE en 2010. Ils doivent **montrer l'exemple** en investissant eux-mêmes de manière durable et en liant les avantages fiscaux aux investissements éthiques. Toutefois, les fonctionnaires (des administrations communales, par exemple) sont mal informés des avantages de l'ISR. Il serait donc utile de consacrer des fonds publics à des **études relatives à l'ISR** et à un **manuel destiné aux fonctionnaires**, mais aussi d'apporter un soutien aux organisations qui promeuvent l'ISR. Il faut clairement affirmer que les ISR peuvent être rentables, fût-ce à long terme. Le **Trésor public** doit lui aussi être **géré de manière socialement responsable**. La Belgique pourrait rédiger et publier chaque année son 'rapport de durabilité'.

La **cohérence** des pouvoirs publics dans tous les domaines importe également. **Les législatures successives** doivent poursuivre sur la voie entamée en matière d'ISR et ne pas chaque fois mettre d'autres priorités en avant, au risque de reléguer les ISR dans l'ombre, voire de reporter le sujet aux calendes grecques.

Normes minimales ?

D'aucuns demandent des **normes minimales** afin de définir ce que l'on entend par 'investissements durables et socialement responsables'. Il appartient aux pouvoirs publics de définir dans les grandes lignes les risques considérés comme 'raisonnables' pour les investissements durables, mais la mise en œuvre concrète doit avant tout être assurée par des centres et des entreprises spécialisés.

Les pouvoirs publics peuvent imposer des normes de diverses manières, mais celles-ci doivent en tout cas être de qualité, reposer sur des conventions internationales, tenir compte des concertations avec les parties prenantes, etc. Les normes minimales doivent défendre la **qualité des produits**, ce qui doit se savoir. Les pouvoirs publics peuvent soit édicter des normes pour les investissements durables, en y associant une liste noire (hard law). Soit, solution moins radicale, se contenter de créer un cadre composé d'une série de critères minimums auxquels les investissements doivent satisfaire pour être considérés comme durables.

Cadre réglementaire - Transparence

Personne ne remet en question la nécessité de brider la politique spéculative des banques. Il devient urgent de faire la transparence sur la politique des grandes banques, surtout. La loi devrait **contraindre toute banque à publier** certaines données. Pensons à leur politique d'investissement (l'épargne des citoyens est-elle, par exemple, placée dans le trafic d'armes ?). Le législateur doit **interdire que l'on investisse encore dans des activités inacceptables et illicites**. Chacun doit savoir si sa banque opère dans des **paradis fiscaux**. La politique spéculative doit également être transparente. De plus, il y a un souhait de savoir si nos banques investissent effectivement dans des projets sociaux et écologiques. Le fait de publier les tâches que remplissent les mandataires au sein des comités de gestion profite également à la transparence.

Si l'on veut éviter à l'avenir que les petites banques ne portent le chapeau pour les grandes, le groupe suggère que la loi réintroduise le **statut de la banque d'épargne pure et simple**. Afin de compenser l'inconvénient de leur taille réduite, ces banques pourraient être exonérées du précompte mobilier.

En tout cas, il importe que l'État stimule l'éthique sur le long terme et **montre lui-même l'exemple**. Il peut, par exemple, accorder des crédits/subventions pour des projets durables et écologiques. Les pouvoirs publics doivent assurer la transparence des activités des institutions financières et les y contraindre par la loi. Cela vaut également pour leurs propres activités financières. **L'épargne pension** devrait bénéficier d'un avantage fiscal proportionnel à la part investie dans des fonds éthiques.

4. Groupe de travail 3 – Commerce international responsable

Comment boucler la boucle de la RSE sur le plan international ?

L'augmentation du commerce international place continuellement les acteurs du marché devant de nouveaux défis en matière de production et de consommation durables. Ces défis sont globaux et complexes et requièrent une approche globale. Tant les normes fixées par la loi que les engagements volontaires prouvent leur utilité et se complètent mutuellement.

Le groupe de travail a été invité à échanger ses idées sur quatre sous-thèmes :

1. Faut-il plus ou moins de cadre législatif ou réglementaire à différents niveaux ?
2. Les labels, normes, conventions, cadres, chartes, etc. constituent-ils le moyen adéquat pour inciter les entreprises à assumer davantage leur responsabilité sociétale ?
3. Comment faire le pont entre les engagements pris par l'Etat belge au niveau international et le changement de comportement que cela implique pour les entreprises ?
4. Comment stimuler le commerce durable ?

Cinq catégories de parties prenantes étaient représentées au sein du groupe de travail commerce international : les entreprises (9 personnes), les pouvoirs publics (2), les consommateurs (2), les ONG (9) et les experts (7). Seuls les syndicats manquaient à l'appel.

Le groupe des entreprises était composé de représentants de l'industrie alimentaire, de la distribution, des banques, de l'industrie du métal et du secteur du diamant. Il s'agissait essentiellement de grandes entreprises, si bien que les points de vue spécifiques aux PME ont été très peu abordés lors du débat. La catégorie 'pouvoirs publics' renfermait des représentants des autorités flamandes et fédérales. Les ONG présentes défendent divers thèmes tels que les droits de l'homme, la nature et l'environnement, la coopération au développement, la faim et la paix.

Le groupe de travail commerce international était présidé par Karine Boussart, Deputy Head Delcredere, Strategy & Communications, assistée de Marie d'Huart de CAP conseil.

1. Faut-il plus ou moins de cadre législatif ou réglementaire à différents niveaux ? La Belgique désavantage-t-elle ses entreprises si elle impose de nouvelles exigences à la RSE ?

Le groupe de travail commerce international souligne que l'introduction de nouvelles lois et réglementations n'est utile que si les normes existantes sont correctement mises en œuvre. Toutes les catégories de parties prenantes s'étonnent et s'indignent qu'il y ait un consensus social à propos de certaines normes minimales, mais que ces normes soient encore trop souvent piétinées. Elles citent l'exemple des jouets produits dans des usines qui recourent au travail des enfants. Des jouets de ce type circulent encore toujours sur le marché belge. Les différentes parties prenantes trouvent cette situation inacceptable.

Parmi les parties prenantes, il existe également un consensus au sujet des conditions de base auxquelles le cadre légal doit satisfaire. Elles attendent des objectifs à long terme au niveau mondial, d'utilité collective et mettant l'accent sur la prévention. Le cadre légal sous-entend une information correcte et intelligible au consommateur et un calendrier d'exécution réaliste, de sorte que toutes les parties prenantes sachent ce qui est mis en œuvre et par qui. Il importe d'intégrer la législation sur un axe vertical : national, européen et mondial. Le travail des enfants et l'environnement sont considérés comme les principales priorités.

Le groupe de travail attend beaucoup du rapportage obligatoire des entreprises en matière de développement durable sur base d'une analyse de la chaîne de production. Les consommateurs et les ONG insistent pour que l'on remonte le plus loin possible dans la chaîne. De leur côté, les entreprises demandent de tenir compte de la faisabilité sur le plan de l'organisation et du coût des analyses de la chaîne. Le groupe de travail s'est également penché sur la question de savoir quelles entreprises devraient être soumises à l'obligation de rapportage RSE, mais il n'a pas atteint de consensus à ce sujet. Suffit-il, comme c'est le cas en France, d'imposer uniquement le rapportage RSE aux entreprises cotées en bourse ou la mesure doit-elle être élargie aux PME ? De même, le groupe de travail n'a pas obtenu de consensus quant à la méthode à suivre. Y a-t-il un sens à imposer la norme GRI (GRI étant l'abréviation de *Global Reporting Initiative*) ou cette norme est-elle insuffisante au vu de la non-implication des parties prenantes ? Ou vaudrait-il mieux obliger les entreprises d'intégrer dans leur rapport annuel ou dans un rapport distinct de développement durable un bilan de la situation ayant trait aux *social responsibility core issues* qui seront repris dans les lignes directrices ISO 26000 ?

Une meilleure communication avec le consommateur constitue d'après les parties prenantes présentes un autre point d'attention important. Les consommateurs et les ONG requièrent une plus grande transparence, alors que les entreprises souhaitent un forum au sein duquel elles pourraient expliquer aux consommateurs ce qu'elles font en matière de RSE. Les diverses catégories de parties prenantes sont d'avis que c'est aux pouvoirs publics qu'il revient de créer un cadre général pour la communication à ce sujet. Les membres du groupe de travail ont formulé à cet égard deux réflexions, sans adopter de point de vue commun. Comment organiser la communication ? Par secteur ? Par entreprise ? Par entreprise et par pays ? Par marque ? Par produit ? Et comment garantir que les sources d'information soient toujours et partout actualisées au sein d'un marché où les changements dans la chaîne de production se succèdent à un rythme effréné, entre autres en raison des nombreuses innovations de produits et modifications de fournisseurs ?

2. Il existe de multiples labels, normes, conventions, cadres, chartes, etc. Ceux-ci aident-ils réellement les entreprises à assumer davantage leur responsabilité sociétale, et constituent-ils le moyen adéquat à cet effet dans le contexte du commerce international ?

Le débat relatif à cette question dans le cadre du CSR Forum s'est axé sur les labels des produits. Selon les différentes parties prenantes, les labels contribuent effectivement à la production et à la consommation durables. Quelques réflexions ont toutefois été formulées. Les consommateurs et les ONG exigent davantage de transparence au sujet des critères utilisés, une meilleure communication avec le consommateur et un contrôle plus strict. Les entreprises s'inquiètent surtout du caractère financièrement abordable et mettent en garde contre une certaine 'lassitude face aux audits'. Elles demandent une organisation plus efficace des audits et un soutien des pouvoirs publics sous la forme de stimuli fiscaux. Les experts soulignent quant à eux que les labels sont un outil et ne peuvent devenir un but en soi. Ils font remarquer que la concurrence entre les labels risque de freiner la production et la consommation durables au lieu de les stimuler.

Le groupe de travail s'est aussi penché sur les restrictions des labels. Ces derniers reflètent toujours un aperçu instantané de la situation et exposent dans la plupart des cas certains aspects partiels du développement durable, par exemple sur le plan social ou environnemental. Un autre piège concerne l'impact des labels sur la production locale. Les labels sont un produit de l'économie occidentale. Ils relatent le caractère durable des produits qui sont vendus ici, mais pour le producteur situé dans le Sud, il n'est pas toujours aussi évident de comprendre pourquoi son produit doit répondre à certains critères pour obtenir le label X et pourquoi le label Y est soumis à d'autres critères. L'obtention d'un label implique souvent des investissements complémentaires. Le but ne peut être d'obliger le producteur dans le Sud à assumer seul tous les coûts, d'autant moins qu'il n'a pas toujours la garantie préalable qu'il existe véritablement un marché pour son produit labellisé. Toutes les catégories de parties prenantes partagent l'idée qu'un soutien des pouvoirs publics pour les producteurs du Sud est souhaitable pour cette raison.

L'acquisition de connaissances sur la production et la consommation durables a aussi été largement abordée par le groupe de travail commerce international. Le groupe de travail plaide pour la mise sur pied d'un centre d'expertise au niveau fédéral, où toutes les informations relatives à la RSE seraient centralisées et mises à la disposition des détaillants, fabricants, ONG, consommateurs, experts, etc. Ce centre d'expertise pourrait par exemple constituer une banque de données sur les points critiques dans la chaîne de production : quels problèmes peuvent survenir dans quels pays et à quel stade de la chaîne de production ? Les connaissances partagées sur ces points critiques peuvent aider les entreprises à organiser de façon plus rentable l'analyse de la chaîne de production.

Les différentes parties prenantes s'accordent à dire que le centre d'expertise évoqué ci-dessus aurait aussi un rôle important à jouer au niveau de la communication avec le consommateur. Il faut un inventaire clair de tous les labels, de manière à ce que les consommateurs puissent facilement retrouver ce que représente chaque label. Le groupe de travail fait référence aux sites web existants www.labelinfo.be et www.observ.be, qui proposent des informations sur les critères, le système de contrôle, la transparence et la classification d'un grand nombre de labels. Les pouvoirs publics pourraient jouer un rôle de

support dans la mise à jour de tels sites et le développement d'autres moyens de communication à l'égard du consommateur.

Enfin, un débat a été engagé sur un type particulier de labels, à savoir les labels CO₂. Ceux-ci prodiguent des informations sur l'empreinte carbonique des biens de consommation. Des distributeurs anglais, suédois, français et suisses sont pionniers dans ce domaine. D'après le groupe de travail, il est extrêmement important que les entreprises belges qui exportent vers ces pays soient bien informées sur les méthodes de calcul appliquées de façon à pouvoir agir de façon proactive. Le groupe de travail souligne aussi l'importance d'une approche européenne, au risque de voir se développer une falsification de la concurrence entre les entreprises qui fournissent aux supermarchés concernés.

3. Comment faire le pont entre les engagements pris par l'Etat belge au niveau international (par le biais de traités, conventions, etc.) et les changements que ceci requiert de la part des entreprises ? Qui doit être la force motrice ?

Lors du débat portant sur cette question, le groupe de travail s'est d'abord et avant tout arrêté sur la question elle-même. Cette question fait uniquement référence aux pouvoirs publics et aux entreprises, alors que les autres parties prenantes ont aussi un rôle à jouer dans la mise en œuvre d'accords internationaux. Dans l'esprit de la directive ISO 26000, "Comment jeter un pont entre les engagements pris par l'Etat belge au niveau international et les changements que ceci requiert de la part des organisations ?" serait dès lors une formulation plus correcte de la question. En 2009, le développement durable est plus une affaire de 'responsabilité sociétale des organisations' (RSO) que de 'responsabilité sociétale des entreprises' (RSE).

Le groupe de travail constate que l'on sait très peu des engagements en termes de RS(E) de la Belgique aux niveaux européen et international. Quels sont les engagements qui ont été pris par la Belgique ? Dans quelle mesure ces engagements sont-ils suivis ? A quoi la Belgique s'est-elle surtout engagée ? Les représentants des pouvoirs publics signalent que la Commission Interdépartementale du Développement Durable (CIDD) a dressé un inventaire de tous les engagements belges et qu'elle l'a publié sur son site web (www.cidd.be). L'information est donc bel et bien disponible auprès des pouvoirs publics, mais les autres parties prenantes n'en sont pas suffisamment informées. Il faut chercher des moyens de mieux faire connaître la base de données à toutes les parties prenantes. Les pouvoirs publics doivent donc lier cet accès 'passif' à l'information à une information 'active', de façon à élargir progressivement les bases du développement durable.

Si les services publics fédéraux souhaitent que toutes les parties prenantes s'intéressent à leurs engagements internationaux en matière de développement durable, ils devraient expliquer chaque accord qu'ils ont signé en fonction de la catégorie de parties prenantes concernée. Qu'implique la convention X pour les syndicats ? Qu'implique cette même convention pour les ONG ? Qu'implique la convention Y pour les consommateurs ? Et qu'implique la convention Z pour les entreprises ? Le groupe de travail appelle les services publics fédéraux à informer toutes les parties prenantes de la façon la plus ciblée possible et

à les mobiliser autour de ce thème via différents canaux (par ex. événements tels que le CSR Forum, fédérations sectorielles, médias, etc.).

Une mission complémentaire pour les pouvoirs publics consiste à promouvoir activement les instruments existants auprès des différentes catégories de parties prenantes. Les directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales contiennent par exemple beaucoup d'informations utiles sur les systèmes de gestion de l'environnement, les analyses du cycle de vie et les rapports d'impact environnemental. Il importe de transmettre ces informations aux entreprises concernées et de les motiver à appliquer correctement ces directives.

Le groupe de travail regrette que la Belgique ait réduit par le passé certains engagements sur le plan du développement durable (par ex. loi de compétence universelle). Ce n'est pas une bonne chose. D'autant moins qu'il demeure toujours des incohérences dans la politique, notamment dans la politique d'exportation vers les pays en développement.

Le groupe de travail évoque enfin deux autres points d'attention : comment traduire juridiquement certains engagements si un pays devient actif dans un autre pays (*law enforcement*) et comment veiller à ce que les systèmes de dépôt de plainte soient accessibles à toutes les parties prenantes ? Par manque de temps, le groupe de travail n'a pas pu approfondir ces questions. Elles méritent certainement une place à l'ordre du jour de prochains dialogues impliquant les différentes parties prenantes.

4. Comment stimuler le commerce équitable et, d'une manière plus générale, le commerce durable ? Quels sont les freins à leur développement et les outils et actions qui faciliteraient leur épanouissement ?

Tout comme lors de la discussion sur le troisième sous-thème, le débat visant à répondre à la quatrième question est précédé d'une vive discussion sur la formulation. Les représentants des entreprises font remarquer que les termes 'commerce équitable' (*fair trade*) ne sont pas neutres car ils sont associés à des critères propres à un label spécifique (le label Fairtrade) d'une organisation en particulier (Fairtrade Labelling Organization ou FLO). En utilisant ces termes, on risque d'exclure des initiatives valables. Le groupe de travail estime que l'expression 'commerce durable' est plus juste que 'commerce équitable' car il s'agit d'une définition plus large. Les consommateurs et les ONG soulignent que le 'commerce équitable' est entre-temps un concept établi qu'on ne peut négliger. Il constitue une application particulière du commerce durable et, en ce sens, en fait partie intégrante. Le groupe de travail appelle les pouvoirs publics à aider à éliminer les confusions terminologiques en communiquant clairement ce à quoi ils font allusion.

Les membres du groupe de travail partagent à l'unanimité la vision que la fonction d'exemple des pouvoirs publics peut constituer un important stimulant au commerce durable. Les marchés publics représentent environ 14% du Produit Intérieur Brut belge (moyenne européenne : 16%). Les achats publics durables peuvent donc induire un important effet de levier. Les différentes catégories de parties prenantes réagissent dès lors avec enthousiasme à la réalisation partielle de l'action 1 du Plan d'action fédéral RSE (par ex.

le guide en ligne des achats durables www.guidedesachatsdurables.be) et invitent les pouvoirs publics à s'atteler rapidement aux composantes de l'action qui n'ont pas encore été réalisées ou ne l'ont été que partiellement (par ex. la création d'un point d'appui « marchés publics durables »). Durant la discussion, les parties prenantes rappellent que les marchés publics durables ne peuvent être associés à des labels spécifiques. On connaît des exemples de pouvoirs publics à l'étranger qui ont été interpellés par l'Europe parce qu'ils faisaient référence à des labels dans leurs cahiers de charges. Cette attitude est contraire aux dispositions européennes. Le groupe de travail demande aux pouvoirs publics d'utiliser des critères de durabilité qui ne soient pas contraires à la politique européenne.

Un autre levier qui n'est pas encore assez utilisé est la législation sur la TVA. Les différentes parties prenantes estiment que les pouvoirs publics doivent envisager une réduction de la TVA pour les services et produits durables. Les services et produits durables deviendront ainsi plus abordables et attractifs pour le consommateur. Le groupe de travail demande explicitement que l'on ne perde pas de vue cet aspect et souhaite qu'on l'intègre à l'ordre du jour de prochaines réunions impliquant les diverses parties prenantes.

Enfin, le groupe de travail souligne l'importance du transfert des connaissances et de la sensibilisation par le biais de l'enseignement et de partenariats entre parties prenantes, par ex. entre les entreprises et les ONG, entre les entreprises et les consommateurs ou entre les consommateurs et les ONG.

5. Points d'action des services publics fédéraux

5.0. Généralités

- Maintenir le dialogue avec les parties prenantes après le CSR Forum : organiser régulièrement une concertation entre les parties prenantes et traduire les points d'action mis en avant par les parties prenantes en réalisations tangibles.
- Profiter de la présidence belge de l'UE durant la seconde moitié de 2010 pour établir plus clairement les règles de RS(E) sur le plan européen et pour communiquer de façon plus transparente sur le sujet.
- Investir dans un cadre général de communication sur les initiatives de RS(E).
- Tenir compte de la responsabilité extraterritoriale de la Belgique et examiner quels objectifs peuvent être réalisés via la coopération au développement conformément à la Policy Coherence for Development (PCD) de l'OCDE.
- Veiller à une approche intégrée à tous les niveaux politiques (régional, fédéral, européen, mondial).

5.1. Cadre réglementaire

- Mettre en œuvre les conventions internationales que la Belgique a signées : contrôler par le biais d'inspections et d'audits si les exigences minimales sont respectées (par ex. travail des enfants, déchets toxiques, etc.) et sanctionner les entreprises qui enfreignent les règles.

- Obliger les entreprises belges à établir des rapports réguliers sur leur politique RSE. Voir aussi action 9 du Plan d'action fédéral RSE (rapports de durabilité). Reste à déterminer pour quel type d'entreprises ces rapports devraient être obligatoires.
- Si l'obligation de rapports RSE touche aussi les PME, les aider à respecter cette obligation : investir dans un encadrement par des experts.
- Contrôler la communication des entreprises en matière de RSE et sanctionner les entreprises qui diffusent des données erronées.
- Renforcer le cadre normatif dans les pays en développement et veiller à l'application des principes d'état de droit (*rule of law*) dans ces pays.

5.2. Labels

- Fixer des exigences de qualité pour les labels, contrôler sur le terrain si ces exigences sont respectées et punir les fausses déclarations (*false claims*).
- Continuer à investir dans des fonds qui contribuent à l'apport des labels au développement durable. Ceci peut se faire sous la forme d'accords de collaboration avec des ONG ou sous la forme d'un appui direct aux agriculteurs dans le Sud qui veulent pratiquer la production durable.
- Informer les entreprises belges à propos des labels CO₂ utilisés à l'étranger et jouer un rôle actif dans le développement d'un système européen uniforme pour l'octroi de labels CO₂ aux biens de consommation.
- Instaurer des stimuli fiscaux pour l'obtention de labels répondant à des critères de qualité particuliers.
- Examiner dans quelle mesure l'action 4 du Plan d'action fédéral RSE (création d'un guichet unique pour les labels publics) peut renforcer les actions ci-dessus.

5.3. Engagements internationaux de la Belgique

- Veiller à un transfert actif à toutes les parties prenantes des informations relatives aux engagements belges et promouvoir les instruments existants.
- Veiller à une politique de soutien plus cohérente. Voir aussi action 2 du Plan d'action fédéral RSE (politique de soutien au commerce extérieur et aux investissements à l'étranger).

5.4. Stimuli pour le commerce durable

- Jouer un rôle actif dans la définition des concepts 'commerce durable' et 'commerce équitable' et communiquer à ce sujet avec toutes les parties prenantes.
- Etablir des critères de durabilité transparents pour les achats publics et s'assurer que les achats publics aux différents niveaux politiques (villes et communes, provinces, régions et communautés, fédéral) répondent à ces critères. Voir aussi action 1 du Plan d'action fédéral RSE (rendre les achats publics plus durables).
- Réduire la TVA sur les produits et services durables.
- Investir dans le transfert de connaissances sur le commerce durable dans l'enseignement.
- Stimuler les partenariats entre les parties prenantes.

5. Groupe de travail 4 – Engagement des stakeholders

Comment développer une responsabilité sociétale commune mais différenciée ?

Introduction

L'impact (positif et négatif) des organisations sur la société et la complexité grandissante des défis sociaux au sens le plus large (pauvreté, changement climatique, émissions de CO₂, ...) rendent incontournable la *collaboration* entre les entreprises, les pouvoirs publics et les autres acteurs. Concrétiser la RSE comporte donc une prise d'engagements volontaires (mais impératifs) avec les autres stakeholders. Les exigences des acheteurs, fournisseurs et consommateurs sont de plus en plus pointues en matière de transparence et de responsabilités dans la chaîne de production, tant pour les grandes que les petites entreprises et autres organisations comme les syndicats, le gouvernement, les ONG et autres organisations coordinatrices.

Voici les 4 sous-thèmes abordés :

1. Les stakeholders sont une source de connaissance et d'expertise

De quel système dispose chaque acteur pour identifier ses stakeholders et quelles sont les actions suivantes ?

2. Les stakeholders sont des partenaires pour l'innovation

Quelle pourrait être ma valeur ajoutée, en tant que stakeholder, pour les pouvoirs publics, les syndicats, les ONG, les entreprises, etc. dans la réalisation d'objectifs RSE et durables ?

3. Les stakeholders sont à la fois groupe cible et acteurs de la transparence

Que peut faire chaque acteur pour une transparence 'durable' ?

4. Les stakeholders représentent une force dans l'action

Comment les stakeholders peuvent-ils travailler *ensemble* à l'ancrage de la RSE, et sous quelle forme ?

- quels secteurs et/ou domaines (gestion durable de chaînes de production, alimentation fiable, aménagement durable du territoire, climat) présentent un caractère d'urgence ?
- dans ce contexte, quel est le rôle à jouer au niveau de l'enseignement ?
- dans ce contexte, quel est le rôle à jouer au niveau des médias ?

Les entreprises sont en majorité (12) dans ce groupe de travail. On a également noté la présence de stakeholders qui représentent les syndicats (2), les pouvoirs publics (3), les ONG (5) et les experts (1). Les stakeholders 'consommateurs' ne sont pas représentés dans ce groupe de travail.

Le groupe de travail 'Implication des stakeholders' était présidé par Jan Noterdaeme (Senior Advisor EU and Stakeholder relations for CSR Europe et professeur exceptionnel RSE à l'UCL) et accompagné par Ans Rossy de Sustenuto.

Questions 1 & 2: les stakeholders sont source de connaissances et d'innovation

Pour commencer, chaque groupe de stakeholders dresse une liste de propositions concrètes de collaboration et d'innovation qui donnent lieu à quelques débats.

Le groupe 'Pouvoirs publics/syndicats/experts' fait remarquer que la politique de diversité des pouvoirs publics est freinée par l'externalisation croissante d'activités publiques. Les syndicats soulignent l'importance d'une politique de diversité pour toute entreprise et une ONG regrette que l'attention toujours plus vive portée à la diversité éclipse complètement la perspective du genre et qu'il n'existe plus qu'une approche par groupe cible.

Le groupe 'Pouvoirs publics/syndicats/experts' signale encore qu'il faudrait envisager une meilleure formation (en matière de RSE) dans le domaine de l'économie sociale, et pas uniquement pour le personnel de cadre mais bien pour tout le monde. Ce à quoi les syndicats répondent que des formations sont déjà disponibles pour les PME et que le FOREM en organise également.

Tous les groupes de stakeholders demandent une meilleure collaboration entre l'économie générale et l'économie sociale. Le gouffre entre les centres de connaissance (offre) et d'exécution (demande) doit être comblé. Les entreprises font part de la difficulté qu'elles rencontrent dans la recherche d'un partenaire en économie sociale.

Actuellement, des informations sont disponibles à différents endroits (par ex. RESOC, Chambre de Commerce, UNIZO) mais elles ne sont pas suffisamment accessibles et certainement pas pour une PME. Il manque donc une plateforme nationale ou un guichet unique où l'on trouverait facilement les offres en économie sociale, éventuellement classées par activité ou par secteur. Parmi les services demandés, on cite le nettoyage, le catering, le service coursiers.

Les pouvoirs publics peuvent-ils assurer ce rôle de broker pour regrouper l'actuelle fragmentation des connaissances? Un représentant des pouvoirs publics fait remarquer qu'il existe déjà un tel organe central pour la Flandre: www.socialeconomie.be. Tous les groupes estiment que cet exemple mérite d'être suivi ailleurs.

Le groupe de stakeholders 'Entreprises' émet encore d'autres idées et fait quelques propositions.

Il trouve que les pouvoirs publics doivent donner l'exemple et stimuler le domaine du développement durable. Les ONG réagissent en affirmant que tous les types d'organisations doivent effectuer des achats durables, pas uniquement les pouvoirs publics.

Les entreprises attirent l'attention sur l'importance des fédérations sectorielles qui peuvent ébaucher un cadre indépendant des pouvoirs publics.

Elles rappellent également que le contact avec les stakeholders est crucial pour acquérir la connaissance et stimuler l'innovation. La création de réseaux est essentielle dans cette optique. Tous les autres stakeholders partagent cet avis: il faut améliorer la collaboration entre les entreprises, les pouvoirs publics et les organisations.

Les syndicats demandent une approche simplifiée de leur implication, ils bénéficient apparemment d'un droit de conseil en Flandre et pas en Wallonie. Ils sont partie prenante pour l'adaptation de la loi et l'extension de leurs compétences. Les entreprises ajoutent qu'il revient également aux syndicats de sensibiliser et d'informer les travailleurs sur le développement durable.

Les syndicats attirent également l'attention sur le fait qu'il n'existe pas de bilan environnemental chiffré comme le bilan social, demandant de se référer à la législation française sur les entreprises cotées en bourse. Ils souhaitent également une meilleure politique de la mobilité dans les entreprises.

Et pour terminer, les participants évoquent encore l'obligation de l'établissement d'un rapport sur la durabilité. Les entreprises préfèreraient qu'il n'y ait pas d'obligation en la matière et optent pour un engagement volontaire. L'établissement d'un rapport n'est pas réalisable pour toutes les entreprises et certainement pas pour les PME. Les ONG par contre sont partie prenante d'un rapport pour toutes les entreprises.

Principaux points à retenir pour ces questions:

- **Tout le monde doit faire preuve de compréhension mutuelle et d'engagement.** Selon le concept de l'ISO 26000, les représentants présents considèrent la RSE comme une responsabilité qui concerne tout le monde.
- **La transparence est une source de savoir-faire, d'innovation et de crédibilité.**
- **Tous les stakeholders ont une part de responsabilité.**
- **Les pouvoirs publics ont une fonction d'exemple en matière de transparence.**
- **L'actuel Guide des achats durables pourrait être développé de façon à ce que toutes les organisations puissent l'utiliser et contribuer au développement durable.**
- **L'économie sociale a besoin d'un broker / guichet unique (central ou par secteur)**
- **Les syndicats et l'économie sociale demandent plus de formations.**
- **On demande plus d'attention pour la diversité sans oublier une attention suffisante pour le genre.**

Question 3: les stakeholders sont le groupe cible et les acteurs de la transparence

Le débat s'ouvre sur la question suivante : comment la transparence et la communication pourraient-elles être améliorées dans le domaine de la durabilité ?

Les entreprises font tout d'abord remarquer qu'il existe une grande différence entre communication interne (dans l'entreprise ou l'organisation-même) et externe (vers le monde extérieur) et que des approches différentes doivent leur être réservées.

Ensuite, quelques exemples de collaboration réussie et fructueuse avec les stakeholders sont cités par des entreprises/organisations. Essenscia par exemple (Fédération belge des industries chimiques) a établi un rapport de durabilité en collaboration avec les stakeholders. La fédération a constaté qu'en procédant ainsi, elle a renforcé la crédibilité du rapport tout en élargissant son domaine d'application sociétal. Au début de cette année, une fédération d'employeurs a effectué une étude à l'occasion d'un événement et a demandé le feed-back des stakeholders à différentes phases de sa réalisation. Une entreprise explique qu'elle a soumis une première version d'un rapport aux stakeholders (organisation d'une collecte de feed-back avant publication) et fait remarquer qu'elle a non seulement récolté des propositions d'améliorations mais également des nouvelles idées.

Il est cependant souligné qu'un rapport doit être axé sur les attentes spécifiques du stakeholder et qu'il est donc déterminé par le type de l'entreprise: il n'est pas possible d'établir une sorte de rapport type qui conviendrait à toutes les organisations.

Tout le monde est d'accord sur le fait qu'un rapport de durabilité est un premier pas vers la transparence et que le rôle des pouvoirs publics est de stimuler ce type d'initiative.

Les ONG estiment qu'il est très important que le partenariat avec les entreprises soit transparent mais qu'il faut malgré tout laisser suffisamment de place à "we agree to disagree".

La responsabilité des médias et des universités sur le plan de la RSE est abordée spécifiquement dans le débat.

La responsabilité des médias est diversement commentée. Les entreprises avancent que l'importance des médias n'est pas mesurable mais qu'elle est importante. Lorsqu'un article est consacré à une entreprise ou qu'un de ses représentants passe à la télévision, cette entreprise 'existe'. En outre, on signale que les thèmes de l'environnement & du développement durable ne sont pas repris au contrat de gestion des organismes publics de radiodiffusion et qu'on n'y consacre donc ni temps, ni argent. On signale également que l'Union des Annonceurs Belges a rédigé, sur base volontaire, des directives pour une communication durable.

Quant au rôle des universités, on admet unanimement que le développement durable n'est pas suffisamment présent dans l'enseignement. Les entreprises signalent cependant qu'une nouvelle initiative a été lancée en Flandre, le DHO ou Duurzaam Hoger Onderwijs (enseignement supérieur durable): le développement durable et la RSE sont intégralement repris dans les curricula par le biais de réseaux didactiques de professeurs, et ce dans différentes orientations académiques. Il existe également des réseaux didactiques à

l'intention des écoles supérieures et des universités, dans le but d'introduire la durabilité dans leur propre gestion (par exemple par des achats durables).

Mais les stakeholders ont-ils également des responsabilités à prendre dans le domaine de l'enseignement? Quelques idées concrètes sont formulées sur ce thème. Les entreprises par exemple peuvent offrir des opportunités de stages et partager des études de cas.

Les ONG évoquent plutôt des outils d'enseignement concrets (pour les écoles primaires seulement?) qu'elles ont développés elles-mêmes, tant pour les instituteurs que pour les étudiants.

On évoque encore une initiative récente de screening de livres scolaires axés sur la diversité (genre, sexe, âge, race,...).

Le fait que des budgets importants sont souvent alloués à des universitaires pour des projets ou outils qui ne sont pas exploités par la suite est unanimement critiqué. On rappelle le gouffre qui existe entre la connaissance et l'exécution auquel avait déjà été fait allusion dans les réponses des questions 1 & 2.

Dans ce cadre, les syndicats pensent également à une ouverture au-delà des universités et de l'enseignement général. Ils pensent qu'une sensibilisation des travailleurs aux questions environnementales, par des formations générales ou spécifiques, est une nécessité, et que sur ce plan, les jeunes constituent un groupe cible privilégié. Ils parlent également du réseau RISE (Réseau Intersyndical pour l'Environnement) pour la sensibilisation des responsables syndicaux sur les questions environnementales.

Après cette discussion, les syndicats abordent encore le thème des conventions sectorielles. Ils estiment que ces initiatives sont difficilement comparables, et qu'aucun concept ne peut en être tiré parce que chaque secteur a ses propres critères. Des critères généraux pourraient-ils être établis, ce qui permettrait la comparaison entre les secteurs? Les entreprises ne sont pas tout à fait d'accord avec cette proposition, elles estiment que l'existence de critères sectoriels est logique.

Conclusion du président à la question 3:

- 1. Il existe un réel désir de transparence entre les différents stakeholders. Il n'existe cependant pas de consensus sur la question du caractère obligatoire d'une telle transparence.**
La collaboration entre les stakeholders est une source de connaissance, d'innovation et de crédibilité pour le management.
La transparence est une source d'innovation et est importante pour la crédibilité, tant pour les syndicats que les entreprises, les ONG et les pouvoirs publics.
- 2. Les médias et les universités ont une responsabilité partagée dans la promotion du modèle stakeholder et de la RSE. Les universités doivent accorder plus d'attention à la durabilité et à la RSE dans tous les domaines et sur tous les plans. Les médias ont la responsabilité sociétale d'expliquer les défis complexes de la RSE et du développement durable au public.**

Question 4: les stakeholders représentent une force dans l'action

Comment les stakeholders peuvent-ils intervenir dans la consolidation de l'ancrage de la RSE? Dans cette optique, quels sont les grands défis à relever, quels sont leurs domaines d'application et quelles sont les priorités?

Les stakeholders estiment unanimement que la priorité doit aller aux 3 défis ou domaines suivants:

1. Améliorer la synergie entre les stakeholders.

Comment? En développant les plateformes de concertation formelles et informelles existantes. Le dialogue entre les entreprises et les ONG est crucial. L'expertise doit couler des entreprises vers les ONG et les valeurs et l'innovation des ONG vers les entreprises.

2. Le secteur alimentaire est un secteur prioritaire

Pourquoi? Ce secteur a un grand impact sur les sources d'aide, l'utilisation des territoires et le transport. Il est porteur d'un énorme potentiel d'évolution des comportements au niveau du consommateur.

Tous les stakeholders ont une responsabilité (information, sourcing, étiquetage,...) et les pouvoirs publics pourraient se charger de l'amélioration et la disponibilité de l'information.

3. Energie-efficacité

Ce domaine possède également un important potentiel d'améliorations (isolation,...) et peut contribuer de manière substantielle à la création de nouveaux emplois.

Une meilleure collaboration entre les écoles et les entreprises serait profitable à l'amélioration des bâtiments scolaires. Une collaboration PPP aurait ici une fonction importante. Dans cette optique les banques ont également un rôle important à jouer pour le financement de constructions et de rénovations durables.

Outre ces 3 priorités, d'autres défis importants sont encore cités par les stakeholders.

Les entreprises estiment qu'un rôle plus actif des fédérations pourrait être un moteur pour la consolidation de l'ancrage de la RSE. Elles prônent l'autorégulation avec un système d'évaluation. Elles soulignent également l'importance d'une attention soutenue pour les 'hommes' (formation, implication) afin de créer une meilleure base pour la RSE.

La crise n'est pas une excuse pour faire des économies dans ce domaine. Une politique durable ne demande généralement pas de grands investissements et des subsides sont même disponibles en la matière. Les entreprises demandent une collaboration volontaire et positive.

Le groupe de stakeholders syndicats/pouvoirs publics/experts demande en plus un cadre légal, applicable à tous, pour la RSE. La RSE ne peut pas être introduite 'à la carte' mais doit être intégrée dans la gestion selon des critères mesurables. Il demande également plus d'attention pour l'aspect social de la RSE. La RSE accorde effectivement beaucoup d'attention à l'environnement mais moins aux hommes. Le débat sur les valeurs ne peut pas être oublié. Une collaboration plus dynamique avec l'économie sociale est également inscrite à l'agenda.

Proposition de pistes pour demain (rapport président de la session plénière)

Le président formule dix points :

1. Il faut tendre à un meilleur équilibre entre environnement et aspect humain: la problématique environnementale ne peut pas détourner l'attention des facettes humaines et sociales.
2. La RSE ne se limite plus aux entreprises mais est également d'application pour toutes les organisations.
3. La transparence est cruciale pour tous (en tant que source de connaissance, d'innovation & de crédibilité).
 - pas d'approche "à la carte", mais intégration dans l'activité principale
 - une approche sectorielle est inévitable: le rôle des fédérations est important pour une politique et des résultats constants et comparables.
 - rôle des pouvoirs publics: choisir pour une approche volontaire, approche obligatoire ou 'mandatory self-regulation' comme au Danemark (en cas d'absence de rapport, il faut justifier cette absence)?
4. Un guide des achats durables par et pour tous est nécessaire. Le portail actuel est une base mais demande à être approfondi par exemple par secteur ou par groupe de produits.
5. Le gouffre entre l'offre et la demande doit être colmaté. Il faut des 'brokers' ou des passerelles par rassembler l'information, l'expertise et les acteurs de façon à faciliter l'accès à l'économie sociale aux entreprises. Comment l'organiser, sous forme de guichet unique? Par secteur?
6. Il existe une carence en formations en économie sociale, surtout pour les jeunes, mais aussi pour les travailleurs et au sein des syndicats.
7. Vive ISO 26000 ! Un système qui facilite la vie des entreprises (surtout des PME). Il existe tellement de standards et de labels. La politique doit être standardisée, il y a un réel besoin en labels et certifications de type ISO, EMAS.
8. Il faut plus de synergie entre les acteurs, avec des plateformes de concertation formelles (comme FRDO, NAR,...) et informelles (comme le forum CSR, POD DO: cellule prospective)
9. Deux domaines ou sujets importants d'action ont été identifiés:
 - Le secteur alimentaire (gestion des chaînes et modification du comportement du consommateur)
 - Les économies d'énergie (pour permettre d'autres investissements).
Les banques ont également un rôle à jouer dans ce domaine (pour financer les investissements durables)
10. Les médias devraient introduire le développement durable et la RSE dans leur politique.

La CSR devient alors Common Sense Revolution!

6. Evènement durable

ISO 26000 part du principe que toutes les organisations ont une responsabilité sociétale. Il est donc évident que celle-ci fut endossée lors de l'organisation pratique de ce CSR Forum.

L'organisation de ce CSR forum opta dès le début pour une accessibilité et des possibilités d'interaction optimales et transparentes entre les participants. Toutes les informations liées au développement de ce Forum étaient disponibles sur un site Internet créé pour l'occasion : documents de travail, thèmes abordés, programme, liste des organisations invitées et des participants, rapports d'études, localisation de l'évènement. L'utilisation de supports papier a ainsi été minimisée. Toutes les correspondances avec les participants se sont effectuées par voie électronique : invitation, envoi des notes de travail, inscription en ligne. Une attention particulière à l'utilisation de papier fut également de mise le jour du Forum. L'accueil s'est limité à la distribution d'une liste des participants et les quelques panneaux de signalisation étaient stratégiquement complétés par le positionnement des hôtesses. Les badges, qui permettaient d'identifier le groupe de travail auquel chaque participant était inscrit, ont été récupérés en fin de journée. Les groupes de travail étaient toutefois équipés de flipcharts et de feuilles A3, mais il s'agissait d'un moyen d'assurer la qualité du travail, de permettre aux fruits des discussions d'être plus aisément fixé. Les participants amenaient leur propre matériel d'écriture, aucun bloc de feuilles n'ait été distribué. Des stylos biodégradables ont toutefois été fournis à ceux qui ne disposaient pas de quoi écrire.

L'organisation opérationnelle de la journée était prise en charge par le bureau de communication et d'événements Van de Craen. Le bureau a veillé à appliquer, dans la mesure du possible, des critères durables au choix de la localisation, au catering, à la mobilité, au matériel et au personnel. Il fut vérifié que les partenaires (lieu, catering, etc.) soient en règle en termes de sécurité, d'assurances, de nuisances sonores, lois sociales, ect.

La localisation, le centre culturel Wolubilis à Bruxelles, est centrale, facilement accessible en transport en commun (arrêt de métro devant la porte) et l'accès y est aisé pour les personnes à mobilité réduite. Wolubilis possède une architecture moderne et chaleureuse, disposant de beaucoup de lumière naturelle et d'espaces aérés. Ceci convenait parfaitement à l'objet de la journée, un dialogue ouvert. Les responsables du site ont répondu positivement aux souhaits durables de l'organisation. Ils font appel à une main d'œuvre locale et les déchets ont été triés tant que possible. Par contre, les produits d'entretien ne sont pas encore écologiques et le site n'est pas encore équipé pour accueillir des vélos. Le chauffage fut baissé d'un degré le jour du Forum. Dans le contexte de grippe actuel, des lingettes en papier jetables furent installées.

Le traiteur, Restauration Nouvelle, a servi un maximum de produits régionaux (jus de pomme et de poire ; le jus d'orange n'a été servi que sur demande), de produits de saison et de mets végétariens. Les emballages individuels ont été évités. Le traiteur a l'habitude de travailler avec de la vaisselle lavable, des cuillères à café biodégradables et emploie du personnel multiculturel et local.

L'impact environnemental lié aux déplacements est un grand défi pour l'organisation d'un évènement. La communication aux participants était axée sur les déplacements en transport en commun pour se rendre au Forum. Van de Craen a effectué un sondage le jour-même et a pu constater qu'environ 50% des participants s'était effectivement déplacé en transport en commun. Les raisons évoquées par les personnes arrivées en voiture étaient les suivantes : agenda chargé, liberté de pouvoir rapidement quitter le site une fois le Forum terminé, long trajet, combinaison du trajet avec la conduite des enfants et/ou du/de la partenaire. Le personnel de l'organisation a fait du covoiturage là où c'était possible. Cependant, vu l'heure matinale de rendez-vous des hôtesses, du personnel d'organisation et le fait que, souvent, du matériel était à transporter, l'utilisation des transports en commun était parfois compliquée. Les livreurs du traiteur et le matériel (mobilier) venaient de Bruxelles et les traducteurs se sont déplacés en transport en commun.

En ce qui concerne l'emploi du personnel durant l'événement, une attention toute particulière fut portée à la diversité, au genre et aux jeunes en formation. Van de Craen a ainsi impliqué des étudiants de la Haute Ecole « Karel de Grote » (études de gestion de projet et d'événement) dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Au cours de l'événement, l'organisateur a tenu compte des questions de gendre (en témoigne l' « *hôtesse masculin* » présent à l'entrée), de multiculturalité et de maladie chronique.

L'organisation d'événements durables est complexe et encore loin d'être chose commune. De nombreux aspects sont à prendre en compte et une multitude d'acteurs, livreurs, participants sont à impliquer. Ce projet a toutefois démontré que beaucoup de choses sont possibles, surtout si tous les acteurs sont prêts à participer et à contribuer à des événements durables.

Annexe 1 – Note du thème 1 par Jan Verschooten

La RSE est-elle différente pour les instances publiques ?

1. Caractéristiques

La responsabilité sociétale (RS), incontournable pour un développement durable, est aujourd’hui devenue l’affaire de *toute organisation*, comme en témoignent les futures lignes directrices ISO 26000. La RS quitte donc la sphère privée et concerne désormais les organisations publiques, ce qui amène quelques particularités : elle prend sens à deux niveaux et agit sur les différents rôles d’une organisation publique.

Deux niveaux :

1. Sa propre organisation interne (management, l’opérationnel)
2. Sa fonction de gestion politique, publique

Rôles différents:

1. Mission politique, publique : veiller à l’intérêt général via des mécanismes de régulation, de contrôle, de stimulation, etc.
2. Rôle d’acteur économique : l’organisation comme employeur, client/consommateur, investisseur, épargnant, etc.

Ceci est valable pour tout le secteur public, à savoir les administrations, organisations parastatales et autre société publique. Cela implique de mettre en œuvre des principes de bonne gouvernance tels que :

- La transparence de ce qui est réalisé en matière de RS (ex : évaluation du Plan d’action RSE)
- L’implémentation de mécanismes et systèmes de management facilitant le développement d’une RS
- Le respect des normes internationales à ce propos, notamment en matière de commerce éthique
- L’implication des parties prenantes dans les différentes phases de développement et de mise en œuvre de politiques.

2. Contexte et actualités internationales

- Achats publics durables

Les pouvoirs publics ont un énorme impact sur leur entourage à travers leurs achats : travaux d’infrastructure, bâtiments, achats de produits et services très divers. On parle de 16% du PNB de l’UE ! Les achats publics durables représentent une priorité pour les agendas européen et international en matière de prise de responsabilité sociétale pour un développement durable, tant pour les organisations publiques elles-mêmes que pour leurs fournisseurs (entreprises) de produits et services. La RS des pouvoirs publics agit donc autant en amont qu’en aval, ainsi qu’à travers ses différents rôles : client/consommateurs, employeur, investisseurs et stimulateurs d’autres acteurs (fournisseurs).

- **Systèmes de management et d'évaluation au sein des pouvoirs publics**

Les systèmes de management sont également appliqués au sein des instances publiques. Ceci s'inscrit dans une logique de professionnalisation de la gestion des organisations. Des mécanismes de « checks » et de « balances », de monitoring, de cycle d'amélioration gagnent en popularité, autant pour la gestion interne que dans la mise en œuvre de politiques.

Quelques exemples de ces systèmes :

- EMAS (Eco-Management and Audit Scheme): en Belgique, plusieurs administrations ont mis en place ce système de management environnemental européen. Il existe par ailleurs les normes de qualité et environnementales ISO. Un système de management durable n'existe toutefois pas encore.
- ISO 26000 : futures lignes directrices sur la RS. Il s'agira, à sa sortie en 2010, d'un texte universel pour inspirer et opérationnaliser ce concept dans tout type d'organisation.
- Sustainable Impact Assessment (SIA) : dans la lignée des IA, RIA (regulatory) et EIA (environnemental), le SIA est une forme *intégrée* et *durable* de tout type d'IA. Ceci est déjà appliqué dans plusieurs pays et au niveau de l'UE. Cet instrument permet d'évaluer les impacts économiques, sociaux, environnementaux et institutionnels possibles des politiques mises en œuvre. La complexité réside dans la participation de chaque catégorie de parties prenantes (et donc de points de vue) et la prise en compte de chaque avis dans l'évaluation d'impacts et la formulation d'éventuelles alternatives. Un SIA est un *processus* qui améliore la qualité durable d'une politique et accroît sa légitimité sociétale. Les pouvoirs publics fédéraux utilisent une forme similaire au SIA, les « EIDDD » (évaluations d'incidences des décisions sur le développement durable). Celles-ci permettent d'effectuer un « quick-scan » sur certains projets politiques.

- **Les autorités se profilent comme sociétalement responsables**

Certaines autorités (RU, France, Danemark, Pays-Bas) intègrent cette responsabilité de manière explicite au sein de leurs politiques, leurs échanges commerciaux et se positionnent également sur la scène internationale sur le sujet. Ceci implique une prise de responsabilité dans divers domaines : gestion durable des chaînes de production globales, pratiques commerciales éthiques et équitables, coopération internationale (au développement) durable, investissements internationaux durables, etc.

3. Quels sont les défis ?

Comment les pouvoirs publics peuvent-ils davantage intégrer des pratiques RS au sein de leur gestion interne et quotidienne ? Comment développer la RS et l'ancrer par des évaluations ex ante, mais aussi ex post dans le cadre de projets politiques d'envergure, avec fixation d'objectifs à moyen-long terme et d'indicateurs de suivi pertinents ?

Les pouvoirs publics comme agent économique :

1) Comment mettre en place des systèmes de management et d'évaluation cohérents et systématiques contribuant à une prise de responsabilité sociétale, dans une logique de développement durable ?

Quelle dimension prend cette question dans un cadre de gouvernance publique, de transparence, de comptes rendus en matière de responsabilité, notamment via le reporting ? Développement et ancrage de systèmes tels « EIDDD », satisfaction du personnel, etc. ? Que les pouvoirs publics peuvent-ils apprendre du secteur privé ?

2) Comment ancrer davantage les achats publics durables ?

Que faire pour que cet élément soit appliqué dans *toutes* les organisations publiques ? Quel processus de dialogue et d'harmonisation avec le marché et les différents secteurs d'activité pour encourager *l'innovation* dans le développement de produits et services durables ? Comment les pouvoirs publics et le marché peuvent-ils s'influencer positivement ? Le monde de l'entreprise est également confronté au défi d'une gestion durable de ses filières.

Les pouvoirs publics comme agent économique et acteur politique

3) Comment s'organiser en tant qu'organisation publique par rapport à ses parties prenantes ?

Comment démocratie *participative* et parlementaire peuvent-elles se renforcer ? Comment susciter une implication des parties prenantes, sous quelle forme ? Comment organiser le choix des « bonnes » parties prenantes en fonction des thèmes débattus ?

4) Comment les pouvoirs publics peuvent-ils soutenir et développer la RS?

Comment montrer à l'extérieur la voie à suivre, le bon exemple ? A quels niveaux (régional, national, international) ? Par leurs rôles, comment peuvent-ils stimuler la RS auprès de tiers ?

Annexe 2 – Note du thème 2 par Olivier Marquet

L'investisseur peut-il être socialement responsable et comment ?

L'intérêt collectif peut-il primer dans la décision d'investissement ? Qui donne une vision ? Comment intégrer les enjeux sociaux et de développement durable dans les projets d'investissement, de placements financiers ?

Quelques chiffres pour interpeller:

- 3.400 milliards de US\$ = prévisions de coûts de la crise financière.¹
- 15 milliards² d'euro = l'intervention de l'Etat Belge dans le système bancaire depuis le début de la crise.
- 46 milliards d'euro = les dépenses budgétaires de l'Etat fédéral belge en 2008³
- 470 milliards US\$ constant = PIB de la Belgique 2008
- Encours des Investissements Socialement Responsable (ISR) : en Europe (13 pays) 2.665 milliards d'euros (Core and Broad SRI confondus); Détails pour les Core SRI sur le marché français 28,5 milliards d'euros, sur le marché hollandais 69,4 milliards d'euros, sur le marché britannique 68 milliards d'euros⁴
- ISR sur le marché belge : 23,4 milliards d'euros (Core SRI⁵)

I. Contexte et réflexion sur les causalités d'une crise

La récente et toujours vivace crise financière, bancaire puis économique interpelle chacun dans son quotidien. Au moment où tout le monde s'active pour relancer la « machine », peut-on éviter d'interroger le modèle ? Le problème était tel que les pouvoirs publics ont du jouer le rôle de pompier. L'intervention massive des Etats pour sauver le système bancaire en témoigne. Des décisions ont été prises. Vite. L'urgence, face à la faillite du système, l'imposait. Au-delà d'une quasi unanimité sur le principe d'intervention, la (mal)adresse de la méthode est d'ailleurs encore en débat. Ces premières réponses ne doivent pas éluder un nécessaire exercice d'évaluation du système, mais aussi des acteurs opérant au sein de cette « machine » : banques, gestionnaire d'actif, trader, et puis simplement, « monsieur tout le monde », investisseur, épargnant,...

L'exercice d'évaluation impose de questionner l'origine du dysfonctionnement. C'est aussi chose faite. Nombre d'analystes économiques et financiers ont pointé des éléments divers pour expliquer la déroute vécue, souvent à l'appui de démonstrations très techniques, très « expertes », au point que la majorité des acteurs (épargnants, investisseurs individuels) se

¹ Rapport sur la stabilité financière mondiale – FMI sept 2009 - Ce chiffre correspond au coût que vont devoir supporter les banques et autres institutions financières de la planète en raison de la baisse de la valeur constatée ou probable des actifs financiers qu'elles détiennent.

² 15,14 milliards d'euros investis dans les banques Fortis, Dexia et KBC il y a un an (Source : Ministre des Finances)

³ Exposé de la Chambre DOC 52 0992/001 Chambre des représentants de Belgique 19 mars 2008 – Budget des recettes et dépenses pour l'année budgétaire 2008

⁴ European SRI Study – 2008 –by Eurosif - European Sustainable Investment Forum / Réseau Européen de Promotion de l'ISR.

⁵ Definition pp. 6-7 in European SRI Study – 2008 –by Eurosif - European Sustainable Investment Forum

sont égarés sur les tenants et aboutissants de cette déroute et les solutions à apporter. Il en résulte surtout un déficit de confiance...

Les analyses de la crise semblent néanmoins converger sur un point : la cupidité humaine (« désir excessif d'argent ») tantôt individuelle, tantôt amplifiée par le rôle des intermédiaires financiers constitue un des fondements du dysfonctionnement. La science économique reste « inexacte » et les prévisions économiques se nourriront toujours d'un indice de confiance, somme des comportements individuels. L'homogénéité de ces comportements de l'homo economicus devient théoriquement plus prévisible dès l'instant où chacun est informé de manière linéaire. Mais ce n'est pas le cas... Le phénomène du délit d'initié en témoigne quotidiennement.

Faut-il dès lors en rester là ? Renvoyer chacun à sa responsabilité. En espérant que la prochaine fois, tout le monde sera plus raisonnable, plus responsable, plus socialement responsable... ? Peut-on s'attendre à ce que l'intérêt collectif sera mieux préservé sur base d'une responsabilité individuelle partagée ? Est-ce naïf, utopiste ?

II. ISR : enjeux et derniers développements

Depuis les années 2000, le marché de l'ISR est en croissance constante tant au niveau national qu'européen. Selon le dernier rapport sur le marché de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) en Belgique, la part de ce type d'investissement - fonds, épargne et autres formules à caractère éthique et responsable incluses dans la définition des « core SRI »⁶ - a progressé en Belgique pour atteindre un encours de 23,4 milliards d'euros fin 2008, contre 9,5 milliards en 2005.

Selon un rapport d'Eurosif (2008), et par rapport aux données de leur enquête précédente (2005), le marché européen de l'ISR a augmenté de 102 % à panel comparable, soit une moyenne annuelle de + 42 %. Pour les treize pays, on parle aujourd'hui de 2.665 milliards d'euros d'encours (Core and Broad SRI).

L'intégration des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans la gestion financière se développe. Les scandales financiers de ces dernières années, la crise économique mais également les enjeux climatiques et les préoccupations sociales n'ont fait que renforcer l'importance de la notion de responsabilité dans les actes financiers. La pertinence de l'approche ISR continue néanmoins à faire débat. La qualité éthique de l'offre ne semble pas encore tout à fait être à la hauteur des attentes des épargnants.

III. Les tendances qui se dessinent et les questions en débat

Aujourd'hui, plusieurs facteurs expliquent ou présagent du développement de ce marché :

Engagement croissant des investisseurs institutionnels,

Intérêt émergent des particuliers,

Législation favorable en voie de généralisation,

Crédibilité grandissante de l'ISR dans la communauté financière

Discrédit vis-à-vis du monde bancaire et financier.

⁶ « Ethical exclusion » method (more than two negative criteria) and « positive screening » method

IV. Quelques questions

1. Sensibilisation et information - et pourquoi pas la promotion ?

Un constat reste récurrent : le citoyen, le consommateur, l'épargnant, voire l'investisseur lambda ne connaît pas encore l'offre de produits dans la gamme des investissements socialement responsables. Poser la question à votre banquier (au guichet), rare sera celui qui pourra vous répondre de manière explicite et vulgarisé sur ces types de produits, le mécanisme, les garanties, la valeur-ajoutée... pourquoi cette situation ? Manque de volonté des acteurs, complexité des matières et des mécanismes... Certes la finance pêche déjà par son opacité, l'ISR fait-il mieux aujourd'hui ? Comment améliorer cette situation ? Les pouvoirs publics ont-ils un rôle à jouer pour une meilleur information, pour de la promotion ? Qui d'autres pourrait assumer une responsabilité sur ce point ?

2. Transparence, produit et système : quelle garantie ?

Force est de constater qu'il existe une multiplicité des systèmes de garantie lorsqu'on parle d'ISR (best in class, exclusion un, deux, trois critères,... engagement, intégration,...). La richesse de cette diversité est sans doute à mettre au compte de la créativité des pionniers qui par strates successives ont voulu offrir des garanties à la hauteur de leur faisabilité, de leur rentabilité, de la perception du marché... Résultat : aujourd'hui, la confusion règne. Des avancées ont été réalisées sur les définitions, sur la comparaison des différents types de produit ISR, mais il reste cependant encore quelques « boites noires ». Comment progresser encore sur la voie de la transparence ? Comment offrir des garanties réelles, au-delà des effets d'annonce ? Les pouvoirs publics doivent-ils intervenir sur ce point ? Quelle est la responsabilité des acteurs en présence ?

3. L'Etat investisseurs et gestionnaire financier : quelle prise de responsabilité ?

Les pouvoirs publics gèrent des montants colossaux sous forme de fonds de pension et d'épargne. Parmi les domaines concernés figurent: les investissements internationaux, les placements, les pensions et fonds de participation, l'intervention de l'Etat en temps de crise. Cette gestion offre-t-elle des garanties socialement responsables ? Comment les pouvoirs publics peuvent-ils montrer l'exemple, jouer les « trendsetter » ? Quels sont les obstacles ou au contraire les opportunités à saisir pour encourager les pouvoirs publics vers une gestion « plus socialement responsable » des placements, investissements qu'il est amené à gérer ?

4. Quelles innovations possibles dans le champ des produits et services financiers pour une meilleure prise de responsabilité sociétale ?

Au-delà d'une réglementation mieux adaptée, aujourd'hui, quelle serait à votre avis une innovation en termes de produit et service financier pour une meilleure prise de responsabilité sociétale ? En tant que banquier, gestionnaire de fond, acteur de service financier (leasing,...), quelle est votre créativité, votre engagement socialement responsable qui oserait combiner valeur-joutée raisonnable, maîtrise des impacts sociaux et environnementaux et une bonne gouvernance ?

Plus d'info : *L'investissement socialement responsable en Belgique* - Rapport 2009 – Réseau financement alternatif 2009 ; *European SRI Study* – Rapport 2008 – Eurosif

Annexe 3 – Note du thème 3 par Karine Boussart

Comment boucler la boucle de la RSE sur le plan international ?

Consacrée preuve de développement, la croissance des échanges internationaux a entraîné, aux deux bouts de la chaîne de production et de consommation, l'émergence de marchés, de valeur ajoutée, assimilés au progrès sociétal. En Belgique, pour le premier semestre 2009, cela représente 103,1 milliards d'€ en importations, 101,2 milliards d'€ à l'exportation.

Puis la crise économique et financière est survenue. Elle s'est notamment traduite par une chute du commerce mondial, marquant un coup d'arrêt à une montée quasi ininterrompue jusque-là des échanges commerciaux internationaux. La crise a également réveillé les tentations protectionnistes. Mais les interdépendances sont désormais si fortes au sein de l'économie mondiale, qu'un retour au protectionnisme paraît improbable. Son coût serait en effet énorme du fait de la perte des économies d'échelle.

I. Les défis et enjeux liés au commerce international en termes de RSE

Ici se pose la question de la contribution des échanges commerciaux internationaux à un avenir meilleur, à un développement durable. Les entreprises, mais aussi les Etats qui les gouvernent, sont plus que jamais attendus sur la scène d'un commerce qui doit apprendre à remettre au centre de ses objectifs le bien-être de l'homme et de son environnement. Les effets collatéraux des échanges commerciaux, longtemps considérés comme des corollaires nécessaires et mineurs au vu de la plus value qu'ils apportaient, reviennent aujourd'hui en force : zones franches, épuisement des ressources, délocalisations, pollutions multiples et conditions de travail médiocres deviennent connus de tous.

Face à ces constats, les réponses restent timides, et souvent volontaires dans le chef des entreprises :

Les labels sociaux et environnementaux, codes de conduite, chartes, commerce durable sont l'expression d'une prise de responsabilité sociétale qui masque à peine l'impuissance des acteurs internationaux à faire de leurs principes une évidence et une réalité. La majorité des entreprises y voient une menace pour leur position concurrentielle, la performance économique de leur chaîne d'approvisionnement, certainement à l'heure où les dirigeants se recentrent sur les chiffres.

Dans l'action 2 de son Plan d'action RSE (Politique de soutien au commerce extérieur et aux investissements à l'étranger), la Belgique pointe l'Office national du Ducroire, Finexpo et la SBI comme des acteurs leviers pour sa politique : ils auraient pour mission de vérifier aussi la qualité « RSE » des projets et entreprises exportatrices pour s'assurer du respect des obligations et engagements internationaux. Sujet difficile, qui peut créer une concurrence déloyale vis-à-vis du secteur privé ou des pays avoisinants qui n'adopterait pas un tel filtre vertueux.

De leur côté, les pouvoirs publics préconisent une politique publique active sur le plan international (action 5 du Plan d'action fédéral RSE). Force est de constater que tous les moyens dont dispose l'Etat (sièges dans des instances internationales, diplomatie, coopération au développement économique) ne sont pas encore mobilisés de façon optimale.

Enfin, le commerce équitable, même en plein boom (83% de croissance depuis 2001), ne parvient pas à dépasser 0,05% de part sur le marché belge. Pourtant, il est surreprésenté dans le discours médiatique, comme le fantasme lancingant d'un commerce international résolument meilleur. A ses côtés, les initiatives de commerce éthique sont la cible de l'action 7 du Plan d'action fédéral RSE : avec quel succès ?

II. Les derniers développements en la matière

Et pourtant, certains développements annoncent les prémisses d'une politique et d'un engagement possibles vers des échanges internationaux plus responsables et respectueux. Une maturité, des exemples, des interpellations dont le commerce a besoin.

En Belgique,

- la création de la plateforme « entreprendre pour un développement » marque l'ère d'une nouvelle collaboration entre pouvoirs publics et privés sur le thème d'une coopération active, désireuse d'efficacité et d'autonomisation progressive des pays sélectionnés
- La transformation du Fair Trade Center en Trade for Development Center marque l'extension du concept de commerce équitable vers un commerce durable dans le chef de la coopération belge : une ouverture à d'autres types de filières, à des acteurs privés. Il répond au développement d'une politique belge Aid for Trade, elle-même en écho à la volonté européenne d'émanciper les pays soutenus et de bâtir des liens commerciaux plus égalitaires
- Le déploiement d'une diplomatie économique un peu plus active, plus contrôlée aussi.

A l'international,

- L'émergence du commerce « BOP », ou Bottom of the Pyramid, ouvre des marchés nouveaux et immenses aux entreprises au bénéfice des plus pauvres.
- De nouveaux entrepreneurs sociaux combinent de façon innovante marché de produits et services et valeur ajoutée sociale et environnementale : c'est un modèle de « more-than-profit », comme le micro-crédit ou la micro-finance.
- La négociation des accords de partenariats économiques (APE) entre l'UE et les pays ACP ne se fait pas sans heurts, les revendications des pays en développement se font plus dures.
- Le commerce sud-sud prend de l'ampleur, suivant une volonté d'intensifier des échanges « intrazones »
- La Chine africaine, la Chinamérique bouscule les pratiques internationales des anciens pays coloniaux et donne le ton d'échanges commerciaux plus abrupts, pragmatiques, troquant ressources contre infrastructures. Cela choque et renvoie à ses propres pratiques.
- Les débats internationaux du G20, des NU, de l'OMC ne dissocient plus crise et climat, pauvreté et économie : les grands mouvements de populations pour causes sociales et environnementales s'imposent à la table des négociations commerciales.

- Certains pays européens, comme les Pays-Bas, mettent en place une politique de commerce international résolument durable.

III. Les tendances qui se dessinent et les questions en débat

Demain, les échanges internationaux ne cesseront pas. Les pays sont devenus interdépendants, les gens voyagent, les projets ont recours aux personnes, biens et services les plus pointus dans le monde. Cependant, des tendances durables pourraient voir le jour :

- à l'OMC, à l'OCDE, aux NU : si les pays membres revoient les règles en matière d'externalités sociales et environnementales, voire la notion de « barrière non tarifaire » pour poser des limites aux atteintes à la planète (droits humains, climat, etc.)
- en justice : si la notion de crime social et environnemental fait son entrée dans les législations économiques et le droit commercial national
- dans les productions et distributions: si les vertus d'un commerce de proximité sont reconnues, et les comportements d'achat responsabilisés (étiquetage carbone, incorporation du prix du transport), les chaînes raccourcies, les produits encouragés à concurrence de leur valeur ajoutée sociétale.

Dans ce contexte, nous vous proposons de réfléchir ensemble autour de ces 4 sujets, auxquels nous pourrons ajouter vos idées éventuelles :

1. En trame de fond du commerce international, un cadre législatif et réglementaire plus ou moins présent, à différents niveaux : en faut-il plus ou moins ? La Belgique pénalise-t-elle ses entreprises en renforçant ses exigences en termes de RSE ?
2. Les entreprises sont entourées de labels, initiatives, standards, conventions, textes cadres : les aident-ils vraiment pour progresser vers plus de prise de responsabilité sociétale ? Est-ce le bon moyen pour rendre le commerce international socialement responsable?"
3. Comment faire le pont entre les engagements pris par l'Etat dans des conventions et traités internationaux et le changement de comportement que cela implique pour les entreprises ? Qui doit jouer courroie de transmission ?
4. Comment stimuler le commerce équitable et plus globalement un commerce durable ? Quels sont les freins à leur développement et les outils et actions qui faciliteraient leur épanouissement ?

Annexe 4 – Note du thème 4 par Jan Noterdaeme

Quel engagement des parties prenantes dans la prise de responsabilité sociétale ?

1. Caractéristiques

Les défis que connaît aujourd’hui notre société présentent une complexité sans précédent (pauvreté, changement climatique, émissions de GES, etc.). Ainsi, la coopération entre les pouvoirs publics, les entreprises et les autres acteurs est devenue indispensable en raison des nombreux impacts (positifs et négatifs), liés à leurs activités, que ces organisations occasionnent sur la communauté. Plus personne ne sait s’y atteler seul.

Concrétiser une responsabilité sociétale (RS) signifie l’engagement volontaire avec ses parties prenantes. Les exigences d’acteurs tels que les fournisseurs, les clients/consommateurs en matière de transparence et de responsabilité au sein des chaînes de production augmentent. Ceci est valable tant pour les grandes que pour les petites entreprises, ainsi que pour d’autres types d’organisations : syndicats, organisations publiques, ONG, conseils consultatifs. Il suffit de penser aux marchés publics ou aux achats publics durables. La coopération *multi-acteur* se développe également à échelle sectorielle (textile, secteur minier, huile de palme, soja, ICT, matières plastiques, tourisme, etc.). Chaque secteur dispose de ses propres défis en matière de RS et de « durabilité » le long de *toute la chaîne* de production, depuis l’extraction, la production, la transformation jusqu’à la vente et la reprise. Ces défis doivent idéalement être gérés à échelle sectorielle et avec l’apport de chaque partie prenante. Ainsi se crée un « level playing field » permettant l’innovation et l’évolution du secteur.

2. Actualité internationale

- Partenariats internationaux multipartite et engagements collectifs en matière de RS**

Des entreprises, financiers, producteurs, agriculteurs, commerçants, syndicats, académiciens et centres de recherche, collaborent pour le développement de pratiques plus durables à travers leurs chaînes de production. Par ex :

- Les tables rondes internationales pour une huile de palme durable et un soja responsable
- La Better Cotton Initiative (BCI) et la Better Sugarcane Initiative (BSI)

- L’Initiative Commerce Durable (IDH) (2008) – Pays-Bas**
www.duurzamehandel.com

A l’origine, l’Accord de Schokland organisé par le Ministère de la Coopération au Développement (2007) en charge des Objectifs du Millénaire est à la base de l’IDH. Résultat : plusieurs engagements sociétaux, notamment l’IDH.

Caractéristiques de l'IDH :

- Il s'agit d'une initiative des Ministères des Affaires Economiques, de l'Agriculture et de la Coopération au Développement.
- Structure financière : 50% des pouvoirs publics (50 millions d'euros) – 50% du secteur privé
- Consortia d'entreprises et de secteurs (syndicats également !) autour de groupes de produits spécifiques : cacao, bois, pierre de taille, soja, thé, tourisme. Elargissement à la pisciculture et au coton, et plus tard à encore 15 autres secteurs : viande, textile, fleurs, or, épices, etc.
- Systématiquement, il y a convergence et adhésion aux initiatives et normes internationales existantes
- Les entreprises participant à l'initiative publient leurs résultats dans quatre domaines : améliorations concrètes à la base de la chaîne (notamment au niveau de la formation des agriculteurs), part de marché, coopération institutionnelle (accords de branche) et partage de savoir & d'expérience.

• **Programme de branche RSE (2005) – MVO Nederland**

Coopération entre fédérations sectorielles et syndicats, en collaboration avec « MVO Nederland », plateforme nationale d'échange financée entre autres par les pouvoirs publics et le secteur privé. MVO Nederland soutient les fédérations sectorielles dans l'ancrage de la RSE et la sensibilisation de la base. L'objectif du programme de branche est de sensibiliser les PME et les syndicats au moyen d'information et de connaissance liées à des défis spécifiques de la RSE.

• **International Framework Agreements (IFA) – accords cadres internationaux (ACI)**

Il s'agit d'accords innovants entre multinationales et syndicats autour de la protection des droits des travailleurs (normes internationales), dans des pays où la liberté d'association est absente par exemple. La Fédération globale des Syndicats (Global Union Federation) du secteur concerné et le syndicat du pays dans lequel se situe le siège de l'entreprise sont impliqués dans ces IFA. Une fois conclu, cet accord universel vaut partout dans le monde et permet aux syndicats de tous les pays où l'entreprise est active d'y faire appel.

• **Changement climatique (2008) – Royaume-Uni** <http://climatechange.cbi.org.uk>

Le Climate Change Board de la CBI (Confederation of British Industry) a été mis en place par le secteur privé dans le but de respecter leurs engagements mentionnés dans le rapport de leur taskforce « Climate change : everyone's business ». Le rapport reconnaît *la responsabilité commune et le besoin de coopération entre pouvoirs publics, secteur privé et consommateurs*. Il appelle à de sérieux changements dans les fondements mêmes du fonctionnement de l'économie : efficience énergétique, transformation radicale vers des sources d'énergie faible en carbone. Cette tendance doit être ancrée dans les entreprises, comme un ADN. Ceci nécessite plus d'attention pour l'éducation des consommateurs dans

leurs choix, actes d'achats (incitants en collaboration avec les pouvoirs publics) ainsi qu'une fixation effective des prix dans une logique carbone et de R&D.

Le secteur privé s'engage entre autre à :

- Développer des nouveaux produits et services qui permettent aux ménages de réduire leurs émissions de moitié d'ici 2020.
- Réduire l'empreinte écologique de ses propres collaborateurs (au travail et à domicile) et les émissions de ses véhicules et bâtiments (audits inclus).
- Stimuler le reporting CO2 pour rendre des benchmarks possibles
- Coopérer avec les pouvoirs publics sur des projets de réduction d'émissions
- Investir davantage dans : la création d'une nouvelle « Unité Climate Change », le partage de bonnes pratiques, l'intégration du changement climatique dans d'autres domaines tels que le transport, l'innovation et la sensibilisation auprès des entreprises sur la nécessité des adaptations.

Une attention particulière est accordée au *rôle des consommateurs* ainsi que la manière dont les *entreprises* :

1. peuvent renforcer la communication de l'empreinte écologique de leurs produits et services et les acheminer vers le consommateur de manière fiable. L'accès à ceux-ci doit être amélioré.
2. mieux rencontrer les attentes changeantes et durables des consommateurs par e.a. la mise sur le marché de produits plus efficients énergétiquement.

3. Quels sont les défis ?

Comment les différentes parties prenantes en Belgique peuvent-elles initier des initiatives RSE et ensemble prendre des engagements qui développent et ancrent la RSE au sein de leur organisation ? Quels sont les rôles des partenaires sociaux dans ces initiatives sectorielles ?

- 1) **Les parties prenantes représentent une source de savoir et d'expertise.** De quel système dispose chaque acteur pour identifier ses parties prenantes et qu'en fait-il ?
- 2) **Les parties prenantes sont des partenaires pour l'innovation.** Quelle peut être ma propre valeur ajoutée comme partie prenante pour les pouvoirs publics, syndicats, ONG, entreprises, etc. dans la réalisation d'objectifs RSE ?
- 3) **Les parties prenantes sont les groupes cibles et des acteurs de transparence.** Que peut faire chaque acteur pour une transparence « durable » ?
- 4) **Les parties prenantes constituent une force d'action.** Comment les parties prenantes peuvent-elles *collectivement* continuer à ancrer la RSE et sous quelle forme ?
 - Quels secteurs et/ou domaines présentent le plus grand degré d'urgence (gestion durable de la chaîne de production, sécurité alimentaire, occupation durable de l'espace, climat, etc.) ?
 - Quel rôle pour l'enseignement ?
 - Quel rôle pour les médias ?

Annexe 5 – Tableau récapitulatif de l'évaluation du Plan d'action fédéral RSE

Pour chaque action et sous-action du Plan d'action fédéral RSE, il est indiqué dans le tableau ci-dessous si celle-ci:

- Est réalisée 
- N'est pas réalisée 
- Est en cours de réalisation 
- Il se peut que certaines actions supplémentaires aient été réalisées qui ne se trouvaient pas dans le Plan d'action. Celles-ci sont indiquées au moyen d'une lettre (A, B, C, etc)

LA RESPONSABILITE SOCIETALE DES POUVOIRS PUBLICS				
Actions	Descriptif			
Action 1	Rende les achats publics plus durables			
1.1	Mise à disposition des divers services d'achats fédéraux d'informations et de formations ciblées relatives à l'intégration de critères de durabilité dans les marchés publics + circulaire sur la nouvelle législation et les possibilités en matière de durabilité	x		
1.2	Evaluation des circulaires sur la mise en œuvre du développement durable dans la politique d'achat fédérale		x	
1.3	a) Mise en place d'une structure d'appui aux marchés publics pour l'Economie sociale b) l'intégration des critères de durabilité dans les marchés publics : un manuel et un site web conviviaux	x		x
1.4	Possibilités d'adjudications en fonction du caractère innovant			x
A	Développement d'un Plan d'action national	x		
Action 2	Politique de soutien au commerce extérieur et aux investissements à l'étranger			
2.1	Davantage de transparence de l'OND, Finexpo et la SBI au niveau des critères utilisés et de la mesure dans laquelle les obligations et engagements internationaux sont pris en considération.		x	
2.2	Harmonisation, dans la mesure du possible, des procédures de l'OND, Finexpo et la SBI permettant de vérifier si les obligations et engagements internationaux sont inclus dans la décision		x	
2.3	Organisation d'une formation sur les obligations et engagements internationaux pour le personnel des 3 services		x	
2.4	Les assureurs-crédit privés qui accordent le même type de soutien que l'OND, devraient faire preuve de transparence quant à la prise en considération ou non d'obligations et d'engagements internationaux lors de l'évaluation des dossiers		x	
2.5	Les représentants fédéraux auprès de la Commission européenne et l'OCDE veilleront à accroître la transparence de leurs contacts et à promouvoir l'utilisation des engagements et	x		

	obligations internationaux dans tous les Etats membres dans le cadre de leur politique de soutien afin de créer un « equal level playing field » pour toutes les entreprises européennes.			
Remarque	Il n'existe pas d'unanimité au sein des experts des trois services mentionnés ci-dessus à propos de l'applicabilité de certaines obligations internationales à leur organisation. Dans certains cas, ceci pourrait même entraîner des difficultés pratiques. D'où l'intérêt de regrouper tous ces textes dans les lignes directrices de l'OCDE.			
Action 3	Investissement socialement responsables dans la fonction publique			
3.1	Sensibiliser les autorités et rédiger des clauses standard afin d'encourager les autorités à investir les budgets qu'elles gèrent dans des investissements sociétalement responsables		x	
3.2	Etablir un inventaire de tous les budgets gérés par les autorités et contrôler si ces derniers sont gérés en tenant compte des critères ISR. Dans un souci de transparence, cet inventaire pourra être consulté sur Internet	x		
A	Un sous-groupe de travail a été créé au sein du groupe de travail RSE/ISR de la CIDD et se concentre sur le développement de clauses standard dans le cadre de marchés publics.			x
Action 4	Création d'un guichet unique pour les labels publics			
4.1	Centralisation de la diffusion d'informations, la promotion, les demandes, les procédures d'octroi, la recherche et autres pour le label social et l'écolabel, en un guichet unique.		x	
A	Des avis ont été demandés aux comités des parties prenantes des deux labels publics (le label social belge et l'écolabel européen) et des propositions de texte (projets d'arrêtés d'exécution) ont été soumises pour avis au Conseil d'Etat. Ceci concerne une fondation de labellisation qui gèrerait de manière indépendante les deux labels et qui favoriserait la collaboration avec d'autres labels (consommation et production durable) faisant l'objet de contrôle tierce partie.	x		
Action 5	Politique publique RSE active sur le plan international			
5.1	Le groupe de travail RSE de la CIDD dressera l'inventaire des diverses organisations et institutions internationales qui développent des activités en rapport avec la RSE, et examinera, ce faisant, la manière dont la contribution de la Belgique pourrait être organisée ou renforcée.		x	
5.2	Au niveau européen, il existe un Groupe de travail de haut niveau sur la responsabilité sociétale des entreprises (High Level Working Group on Corporate Social Responsibility ou HLW CSR). Dorénavant, les réunions du HLW CSR seront préparées par le groupe de travail RSE de la CIDD et les « points de vue belges » seront préparés et définis au sein de ce groupe. Le groupe de travail RSE de la CIDD coordonnera en outre la mise à jour du 'Recueil des politiques et pratiques nationales en matière de RSE', le 'Compendium on national public policies on CSR in the	x		

	European Union' de la Commission européenne.		
5.3	Au niveau de l'ONU :		
	<p>a) Il y a ainsi les normes des Nations Unies concernant les droits de l'homme dans les entreprises, déjà approuvées par la Sous-Commission pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme. L'étape suivante sera la discussion du texte au sein de la Commission pour les Droits de l'Homme du Conseil économique et social des Nations Unies. 53 pays siègent à tour de rôle dans cette commission. Actuellement, la Belgique n'y est pas représentée. Les pays peuvent cependant y envoyer des observateurs pouvant appuyer les résolutions, mais qui n'ont pas le droit de voter. Les autorités belges examineront la manière dont elles peuvent contribuer activement à l'élaboration de normes des Nations Unies dans le cadre des discussions au sein de la Commission des Droits de l'Homme.</p>		x
	<p>b) Dans le cadre du Sommet mondial sur le Développement durable, qui s'est tenu à Johannesburg en 2002, il a été demandé la mise en place d'un programme de travail de 10 ans pour soutenir les initiatives régionales et nationales destinées à accélérer le passage à une consommation et à une production durables. L'élaboration d'actions, à tout niveau, en rapport avec l'amélioration de la responsabilité et de l'imputabilité sociales et écologiques des entreprises étaient explicitement visée. Dans le cadre des opérations de suivi du Sommet mondial de Johannesburg, les autorités belges contribueront activement à la concrétisation de ce Plan d'action.</p>	x	
5.4	Collaboration active en tant qu'autorités à l'élaboration du nouveau standard ISO relatif à la responsabilité sociétale des organisations (ISO 26000)	x	
5.5	Examen, dans le cadre des affaires étrangères et de la coopération au développement, de la façon de contribuer au développement des capacités en matière de RSE dans les pays en développement par l'aide aux syndicats, etc.	x	
A	<p>suivi des actions de l'OCDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il sera d'abord garanti par le responsable du point de contact OCDE belge créé dans le cadre de la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales. Ce point de contact national dépend du SPF Economie et a déjà pris de nombreuses initiatives pour présenter et diffuser les directives de l'OCDE. Directives qui ont été aussi mises sous les projecteurs des entreprises grâce à la plateforme KAURI qui organise régulièrement des actions dans ce cadre. - le SPP Développement durable a soutenu la présidence de la réunion annuelle d'experts du développement durable (AMSDE). Grâce au soutien de la AMSDE en général et de sa nouvelle présidence, cette présidence est accordée à un Belge pour les deux années à venir. 	x	

B	suivi des actions de l'OIT : le représentant belge a plaidé, au niveau du conseil d'administration, à plusieurs reprises pour davantage de ressources pour la promotion, le suivi et le contrôle de l'application de la Déclaration tripartite de 1977 sur les entreprises multinationales.	x		
---	---	---	--	--

ACTIONS DIRIGÉES VERS LES ENTREPRISES ET LEURS PARTIES PRENANTES

Action 6	Soutien aux réseaux d'apprentissage			
6.1	a) Organiser une réunion de coordination entre les différents parties prenantes et initiateurs de réseaux d'apprentissage en rapport avec la RSE afin de rédiger un manuel mettant en avant les avantages, les inconvénients, les pièges, les questions prioritaires, etc. de tels réseaux d'apprentissage	x		
	b) Soutenir des réseaux d'apprentissage, à savoir où sont réunies les entreprises de manière informelle, par des experts externes	x		
	c) A un échelon plus élevé (régional et/ou national), on examinera quels réseaux peuvent-être mis en place, réseaux auxquels ne participeraient pas uniquement des entreprises mais dont les parties prenantes (telles que les ONG, les syndicats, les organisations de consommateurs) feraient également partie.		x	
Action 7	Soutien au commerce éthique au niveau de la Belgique			
7.1	Un appel d'offres sera lancé pour la création d'un réseau d'apprentissage orienté vers l'application des normes RSE à « l'entreprenariat international ». Peuvent participer à l'initiative belge, tant les entreprises que les ONG organisées nationalement ou régionalement, qui désirent trouver, de manière constructive, des solutions aux défis relatifs aux entreprises internationales et à la mise en œuvre, au respect et au contrôle des normes et des valeurs internationales.	x		
Remarque	Un contact a toutefois été établi avec l'IDH ("Initiatief Duurzame Handel"), qui est en pleine expansion, dans le cadre d'une visite de quelques membres du Groupe de travail RSE à MVONederland. L'IDH est une collaboration entre les autorités, le secteur privé, les syndicats et les ONG dans laquelle les différentes parties collaborent pour aborder les contraintes sociales et écologiques dans les chaînes de commercialisation et de production.			
Action 8	Poursuivre le dialogue avec les parties prenantes			
8.1	Implication et poursuite du dialogue avec les parties prenantes pour la mise en œuvre du Plan d'action fédéral RSE	x		
Action 9	Rapports de durabilité			
9.1	Création par la Commission bancaire, financière et des Assurances d'un groupe de travail composé de parties prenantes chargé d'examiner comment inciter les entreprises cotées en Bourse et les grandes entreprises à publier un rapport de durabilité.		x	
9.2	Vérifier comment favoriser les rapports de durabilité pour les entreprises publiques		x	

9.3	Elaboration d'un manuel pour aider les entreprises intéressées à publier des rapports de durabilité adaptés au niveau d'une PME	x	
remarque	Les parties prenantes (B&S, Kauri, IRE) ont été très actives en la matière. L'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) organise chaque année le "Prix belge du meilleur rapport de développement durable".		
Action 10	Etablissement d'un programme de recherche commun en matière de RSE	😊	😢
10.1	a) Répertorier les études existantes en matière de RSE	x	
	b) Répertorier les lacunes sur le plan des connaissances, des outils et des mécanismes de diffusion, et ce notamment au départ d'une analyse des parties prenantes	x	
	c) Organiser des études à partir des analyses susmentionnées	x	
	d) Développer des indicateurs permettant de développer la RSE	x	
Remarque	Le SPP Développement durable a présenté un projet de recherche à la Politique scientifique fédérale dans le cadre de l'Action en soutien aux priorités stratégiques des autorités fédérales. Le partenariat entre Solvay Business School, Vlerick Leuven/Gent et l'Observatoire social européen a été désigné comme exécutant. Le projet de recherche s'intitule : "Domaines de connaissances et actualisation dynamique des connaissances en matière de RSE".		
Action 11	Coopération entre autorités concernant la diffusion des connaissances	😊	😢
11.1	Favoriser l'échange d'initiatives et de connaissances en matière de RSE entre les divers niveaux publics belges.		x
Action 12	Epargne pension durable	😊	😢
12.1	Les investissements sociétalement responsables seront stimulés. Permettre l'épargne pension durable pour laquelle les produits d'épargne pension RSE spécifiques pourraient bénéficier d'une déduction fiscale majorée. (Déterminer une série d'exigences minimales concernant l'intégration de critères de durabilité dans la politique de réinvestissement)	x	
Remarque	Une proposition plus ou moins concrète d'un cadre légal a été élaborée mais à la fin de la législature, aucun accord n'avait plus été atteint concernant les critères à utiliser, le mode de contrôle et l'importance de la déduction fiscale majorée.		
Action 13	Evaluation et élargissement des règles de transparence	😊	😢
13.1	Elargir l'obligation légale de transparence au secteur financier, notamment les banques, le secteur des assurances, les établissements de crédits et les institutions de retraite professionnels.	x	
13.2	Evaluer l'impact de ces obligations de rapportage pour les OPC sur leur politique de placement.	x	
Remarque	Fin 2008, le SPP Développement durable a organisé un marché public pour l'évaluation de la mesure de transparence actuelle dans le cadre du deuxième pilier de pension et ce pour les Organismes de Placement Collectifs. Le marché public a finalement été octroyé à Ethibel Forum		

Annexe 6 – Liste des organisations invitées

INDUSTRIES

- Assuralia
- BeAMA
- BECI
- Belsif
- Business & Society Belgium (leden)
- CCI / NFKHNB
- Febecoop
- Febelfin
- Hefboom
- HRZKMO / CSIPME
- IBR / IRE
- SAW-B
- Sowecsom
- UCM
- UNIZO
- UWE
- VBO/FEB
- VOKA KVK
- VOSEC

TRADE UNIONS

- ACLVB/CGSLB
- ACV/CSC
- FGTB/ABVV

CONSUMERS

- Netwerk Bewust Verbruiken
- OIVO / CRIOC
- Raad voor het Verbruik / Conseil de la Consommation
- Réseau des Consommateurs Responsables
- Réseau Eco-consommation
- Test-Aankoop / Test-Achat

NGO's

- AcODEV
- Associations 21
- Amnesty International Belgium
- Bond Beter Leefmilieu
- Campagne Vêtements Propres
- CNCD
- Concertes
- Rode Kruis
- Croix Rouge
- Fondation pour les Générations Futures
- Greenpeace Belgium
- IEB
- IEW
- MSF / AZG
- Natagora
- Natuurpunt
- Netwerk Vlaanderen
- Réseau Financement Alternatif
- Schone Kleren Campagne
- VODO
- WWF-Belgique
- 11.11.11

GOVERNMENT

- ABE-BOA (Agence Bruxelloise pour l'Entreprise)
- Cabinet Ministre Jean-Claude Marcourt
- Centrum voor Gelijkheid van Kansen en voor Racismebestrijding /
- Centre pour l'égalité des chances et la lute contre le racisme
- DELCREDERE / DUCROIRE
- Department Werk en Sociale Economie Vlaamse Overheid
- NBN (Bureau voor Normalisatie - Bureau de Normalisation)
- Groupe de Travail RSE - CIDD / Werkgroep MVO - ICDO
- Représentants Régionaux CIDD / Regionale vertegenwoordigers ICDO

SERVICE, ACADEMIC EXPERTS AND OTHERS

- ACADOBE
- Centre d'Economie Sociale - Université de Liège
- Cimic Kenniscentrum Katholieke Hogeschool Mechelen.
- CIUF
- CRB / CCE
- Ethibel
- FRDO / CFDD
- Fucam
- FUNDP
- FUSL
- HEC-Liège
- Hogeschool Universiteit Brussel - Centrum Duurzaam Ondernemen
- ICHEC Entreprises
- Kauri (leden)
- K.U. Leuven - Centrum voor Economie en Ethisiek
- Louvain School of Management - UCL
- NAR / CNT
- Solvay Business School
- UCL - Chaire Hoover
- UCL - Faculté de Droit
- Ugent - Vakgroep Management, Innovatie en Ondernemerschap
- Ugent - Politieke en Sociale Wetenschappen
- ULB Département de science politique - C.E.D.D.
- Universiteit Antwerpen - IMDO
- Universiteit Hasselt
- Universiteit Antwerpen
- Vlerick Leuven Gent Management School
- VLHORA (Vlaamse Hogescholen Raad)
- VLIR